Infos' Chasse 67

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

BULLETIN DE LIAISON

N°21 Août 2009

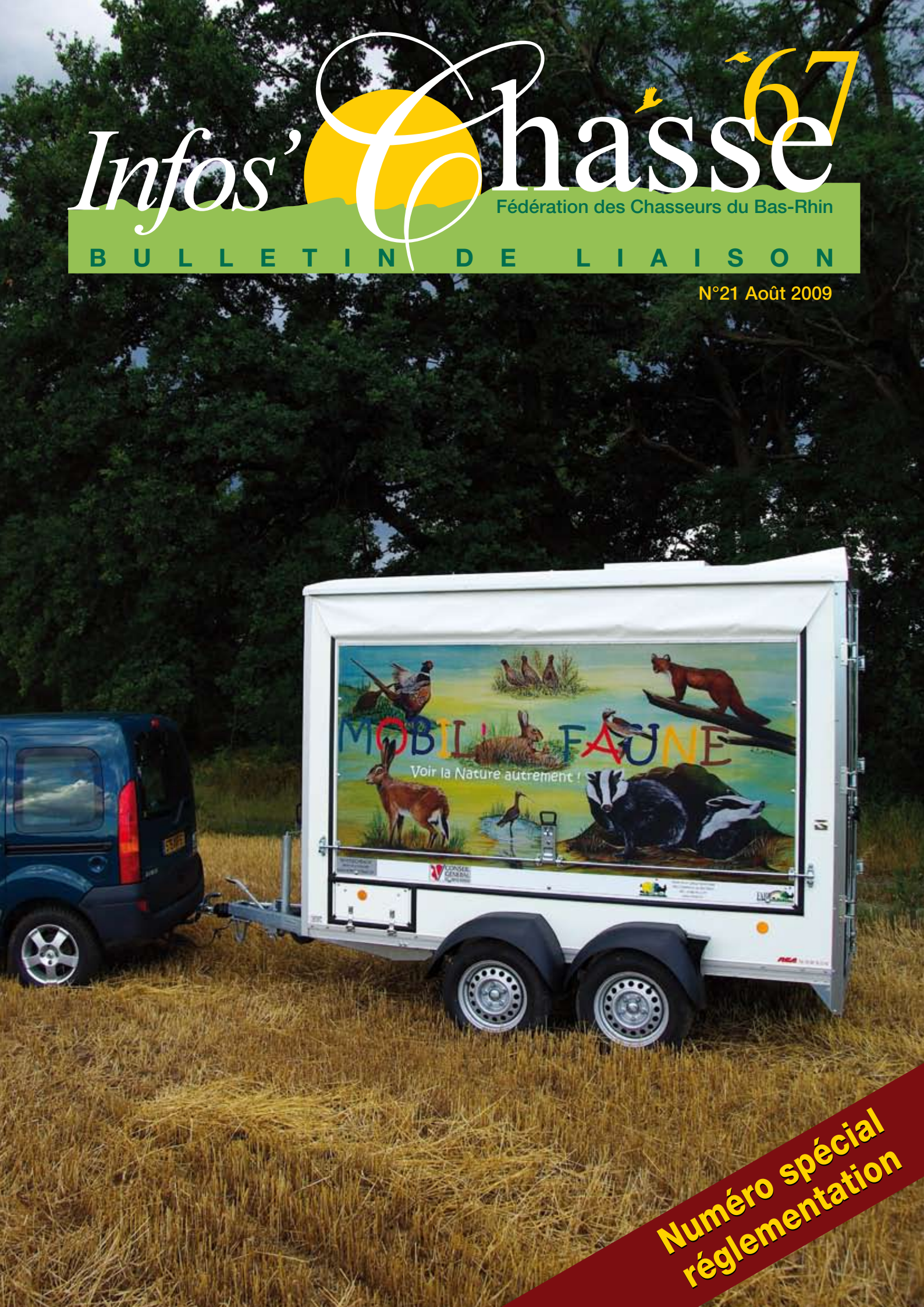

Numéro spécial réglementation

3 ANS GARANTIE 100 000 KM

6 vitesses

NOUVEAU DEFENDER

Turbo diesel 122 Ch
boîte manuelle 6 vitesses

LAND ROVER

GO BEYOND

Imaginez un nouvel horizon

NOUVEAU DEFENDER

Alliance Automobiles 4x4

www.landrover-strasbourg.com - E-mail : c.wieser@2a67.fr

67, route de Brumath à Souffelweyersheim - Tél. 03 88 18 44 40 - Clément Wieser et Stéphane Beuret

91, route de Bischwiller à Haguenau - Tél. 03 88 05 40 40 - Alain Laroche

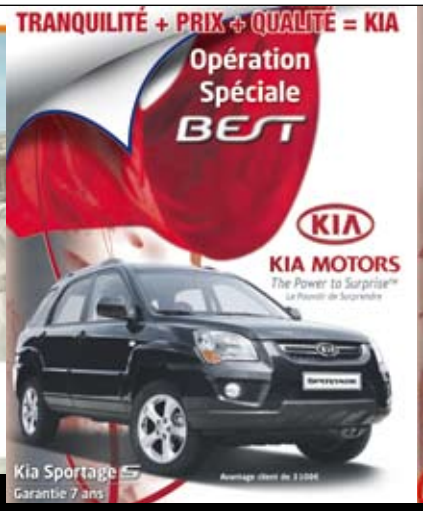

SAVERNE
SAVERNE AUTOS
03 88 01 85 85

SELESTAT
KELLER
03 88 58 08 80

SOUFFEL
CROMER
03 88 18 44 50

ILLKIRCH-GRAFF.
ALLIANCE AUTOMOBILES
03 88 66 60 68

HAGUENAU
WOLFF
03 88 05 40 40

KIA ILLKIRCH
Groupe Alliance Automobiles
RN 83 - Pont du Péage - ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Tél. 03 88 66 85 57

L'éditorial

de Gérard Lang, président de la Fédération

Chers membres

Si les premiers jours de l'été n'ont pas été particulièrement chauds quant au mercure, force est de constater que sur le front du dossier « sanglier » la température monte, monte jusqu'au Ministère de Monsieur Borloo, pour retomber accompagnée de directives. C'est vrai qu'après les battues de printemps et les tirs de nuit avec source lumineuse, voici que 350 lots de chasse devront rendre des rapports écrits à l'administration qui semble bien décidée à régler la question dans les plus brefs délais. Certes il s'agit d'une contrainte supplémentaire qui pèse sur les gestionnaires de territoires, mais elle permettra de rendre notre action encore plus transparente. La fédération est un organisme de conseil, d'incitation et de représentation des chasseurs, mais elle ne peut pas les remplacer sur le terrain derrière les carabines.

D'autres dossiers sont heureusement plus réjouissants pour nous, comme le lancement de notre Mobil' faune et bien entendu l'avancée à grands pas du chantier de notre Cyné' tir, deux opérations qui sont chacune une première en France. N'hésitez pas à vous inscrire d'ores et déjà pour votre première séance d'entrainement !

Dans nos plaines ça bouge aussi, avec toute une batterie d'aides proposées par la fédération des chasseurs, dont vous pouvez profiter pour aménager vos territoires de chasse au petit gibier. La « fédé » vous ouvre des portes, mais c'est à vous de les pousser en allant voir vos agriculteurs et croyez moi, le jeu en vaut la chandelle. Ne perdez pas de temps, c'est maintenant que se joue la saison prochaine. Si le temps presse en plaine, du côté de la forêt c'est l'inverse et les chasseurs de vieux cerfs savent ce que signifient ces propos. Notre plan de chasse fait des émules chez nos voisins, alors donnons l'exemple et donnons du temps à nos cerfs afin qu'ils atteignent des âges respectables qui feront d'eux la fierté des chasseurs ayant la chance de les prélever.

L'ensemble de ces dossiers place les chasseurs du Bas-Rhin et leur fédération sur le devant de la scène cynégétique nationale, alors ne boudons pas notre plaisir. La chasse bas-rhinoise a retrouvé tout son panache et vous pouvez être fiers d'appartenir à cette grande famille.

Bonnes vacances à vous toutes et tous

Sommaire

ESPACE CHASSE & NATURE 4
LES NOUVELLES DU BAS-RHIN 5
CONSEIL D'ADMINISTRATION 14
PETIT GIBIER 18
GRAND GIBIER 20
RETOUR EN IMAGES … 22
LE DROIT ET VOUS … 24
PETITES ANNONCES 30

A la Une : Premiers tours de roues, pour le 1er Mobil' faune de France.

Infos'Chasse 67

Fédération des chasseurs du Bas-Rhin
5, rue Staedel - 67100 STRASBOURG
Tél. 03 88 79 12 77

Directeur de la publication : Gérard Lang
Rédacteur en chef : Philippe Jaeger
09 63 46 13 51 - pj.envirofaune@wanadoo.fr
Crédit photo (sauf référence contraire) : Philippe Jaeger
Réalisation graphique : ACStudio
Publicité et impression : Enviro'Faune
Dépôt légal : août 2009 - Tirage : 8000 exemplaires

LA FÉDÉ À VOTRE SERVICE

courriel : fdc67@wanadoo.fr - Site internet : www.fdc67.fr

Responsable du service administratif
Béatrice Roecker
03 88 79 83 85

Responsable du service technique
Patrick Jung
06 80 74 70 39

Comptabilité
Fabienne Musser

Techniciens
Jonathan Fischbach
06 86 80 24 85

Nicolas Braconnier
06 80 74 71 61

Secrétariat
Huguette Boquel

Alexandra Dick

Si vous recevez *Infos'Chasse 67* gratuitement tous les deux mois, c'est grâce au soutien de nos annonceurs. La meilleure façon de les remercier pour leur engagement, c'est de les privilégier pour vos achats. Merci !

Le chantier du cyné-tir s'achève !!!

Le Dr Ralph Nebe, représentant les marques Zeiss, Blaser, Sauer et Mauser, a visité le Cyné' tir avec Gérard Lang. Ces marques seront partenaires du projet, en mettant des armes et des optiques à disposition des utilisateurs du Cyné' tir.

Cyné'tir

Ouverture prévue le 15 septembre 2009

Soyez efficaces pour vos battues

Entrainez-vous au Cyné'tir avec votre carabine et vos amis avant vos premières battues.

• Vous pouvez dès à présent réserver votre séance au Cyné'tir de Geudertheim

Renseignements et Réservations à la FDC 67 auprès de Béatrice ROECKER : 03 88 79 12 77

Tarif : 80 euros l'heure / groupe de 1 à 7-8 personnes

- Tir à balles réelles avec votre carabine personnelle *(tous calibres de chasse)*
- Tir à balles réelles avec une carabine de prêt *(munitions RWS Cineshot 7x64 et 9.3x62)*
- Tir avec carabine « laser » fournie
- Seules des munitions RWS CINESHOT (calibres : 7x64 et 9.3x62) sont disponibles sur place.
- Les paiements ne peuvent se faire que par chèque ou CB à la F.D.C. ou sur place.

Partenaires du Cyné' tir

ZEISS Blaser SAUER MAUSER RWS

Courrier

Idéfix ou une banale histoire de chien

Octobre 2008, sur une chasse de Sturzelbronn. La chasse se termine près du refuge, où les chiens sont en attente de la remorque pour être embarqués, lorsqu' un 4 X 4 arrive et roule sur un jack Russel. Le maître du chien saute dans un véhicule avec son chien dans les bras et fonce vers une clinique vétérinaire. Le conducteur n'a pas proposé la moindre aide, ni aucun mot d'excuse, il ne faut pas qu'il rate le tableau … Idéfix est opéré, coût de la facture 800,00€. Lundi soir coup de fil du président de la société de chasse qui vient aux nouvelles et demande si l'auteur de l'accident s'est manifesté. Non, ce Monsieur n a pas trouvé opportun de s'enquérir de la santé d' Idéfix. Il se propose de téléphoner au goujat afin qu'il présente ses excuses, avant de demander s'il pouvait compter sur les chiens pour la prochaine battue !!! Mardi, le chien sort de la clinique et peut se rétablir à la maison… Le soir le téléphone sonne, une voix demande si «les petits bobos du chien vont mieux». On lui explique les dommages et s'il était possible de faire passer cela par l'assurance. «Aucun problème», mais le lendemain ce malotru rappelle en disant que l'assurance ne prend pas en compte l'accident car le chien divaguait et n'était pas tenu en laisse.

Comment peut-on en tant que locataire avoir ce type de partenaire ? Un individu qui salit les valeurs de la chasse. *Roland Frey*

Erratum

Monsieur Jean-Marie Grunelius, mentionné en page 8 d'IC 67 du mois de juin, nous fait savoir qu'il n'est malheureusement pas député, mais conseiller municipal de Kolbsheim. Une nuance qui a son importance et pour laquelle nous lui présentons toutes nos excuses !

GGC Ried de la Scheer

Lors de leur dernière assemblée générale, les membres du groupement ont élu à l'unanimité un nouveau président en la personne de Jean-Luc Munck. Ont été également abordées les nouvelles actions pour la saison 2009-2010, au titre desquelles on retiendra l'octroi pour les gardes-chasse d'une subvention de 5 Euros par queue de renard présentée, mais aussi une subvention de 50% pour l'achat de jeunes colverts et de jeunes faisandeaux de repeuplement. Concernant les lâchers d'automne, un achat groupé de faisans et de perdrix sera organisé afin de réduire le prix à l'unité. La traditionnelle

journée des gardes-chasse avec son sanglier à la broche, est reconduite. Elle se tiendra le 5 septembre chez Richard ADOLPH à Sermersheim.

Fotolia - Eric Gevaert

Vos photos

1 DR

1 Brocard tête bizarde tiré le 19 mai à la raffinerie de Reichstett par A. HECTOR.

2 Levraut découvert par F. Grasser au beau milieu d'un champ de maïs. Aura-t-il survécu aux coulées de boues, pesticides, renards, blaireaux et autres becs droits et crochus ?

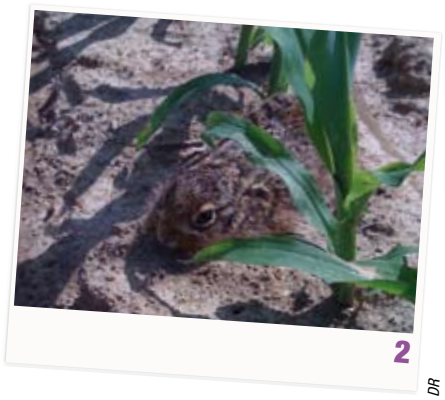
2 DR

3 Après une trentaine d'affûts, cette tête bizarde a été prélevée par Norbert Schmitt le 2 juin à 5h du matin dans les blés du petit village de Voellerdingen en Alsace Bossue. Un superbe brocard de 24 Kg vidé et un superbe tir à 183 mètres !

4 Nunzio Santangelo, garde-chasse à Sundhouse, participe activement à la réduction des populations de sangliers. Une minute après avoir fait un doublé de bêtes rousses, il a tiré ce beau keiler de « seulement » 70 Kg, mais qui portait une robe rousse, des défenses de 18.5 cm et des grés de 11 cm.

4 DR

5 C'est en décembre dernier lors d'une battue chez Marc Elchinger, que Lili a eu la chance de tirer une belle laie de 85 kg, suivie par un keiler de 140 kg, dont les défenses complètement usées ne mesuraient plus que 13 cm.

Droit local

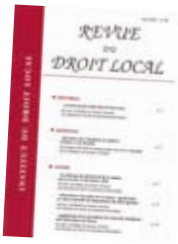

La Revue du droit local éditée par l'Institut du droit local alsacien-mosellan, consacré 3 articles à la chasse dans son numéro de mai 2009. Réforme du droit local de la chasse par la loi du 31/12/08, infractions à la police de la chasse : application en Alsace-Moselle de dispositions du droit général, applications de la procédure de l'amende forfaitaire aux infractions de chasse, tels sont les sujets abordés et qui concernent tout un chacun d'entre-nous. 15 € le numéro. Rens. 03 88 35 55 22.

5 DR

EPHEMERIDE

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

AOUT 2009		
1 août	☽	05h03 à 22h06
5 août	☽	05h08 à 22h00
10 août	○	05h15 à 21h52
15 août	☾	05h22 à 21h43
20 août	●	05h29 à 21h34
25 août	●	05h36 à 21h24

SEPTEMBRE 2009		
1 septembre	☽	05h46 à 21h10
5 septembre	○	05h51 à 21h02
10 septembre	○	05h58 à 20h52
15 septembre	☾	06h05 à 20h41
20 septembre	●	06h12 à 20h31
25 septembre	●	06h19 à 20h20

OCTOBRE 2009		
1 octobre	☽	06h28 à 20h08
5 octobre	○	06h34 à 19h59
10 octobre	○	06h41 à 19h49
15 octobre	☾	06h48 à 19h39
20 octobre	●	06h56 à 19h30
26 octobre	☽	06h04 à 18h21

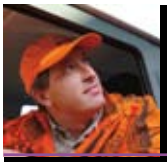

LE CONSEIL DE CLÉMENT

Et la lumière fut !

Si votre véhicule est équipé d'ampoules à incandescence, veillez à toujours disposer un coffret d'ampoules de rechange dans votre véhicule et à vérifier régulièrement leur état (filament).

Pour les lampes au xénon, en cas de changement d'une lampe veillez à toujours remplacer les deux lampes afin d'éviter un différentiel d'éclairage entre les deux côtés.

Le branchement des phares longue-portée fixes, doit être sécurisé par un relais pour éviter les court-circuits et risques de surchauffe.

Les phares de travail temporaires sont à placer de façon centrale pour éviter d'être arrachés par les branches et sur une surface propre pour ne pas rayer la peinture du capot ou du toit.

Sur route, seuls des phares longue-portée d'une puissance maxi de 60 W sont autorisés. Pour les puissances supérieures, il est obligatoire de placer une housse sur les phares une fois que le véhicule se trouve sur une voie publique.

DR

Un grand merci à vous, chasseurs des Vosges du Nord !

C'est par pur hasard que j'ai, en mai 2004, été chargée, par la Direction Générale de l'Alimentation, de la coordination du dossier peste porcine classique (PPC) sur sangliers sauvages : la France avait fait l'objet d'une mission d'inspection par les experts communautaires.
Dès juin 2004, la France a décidé de vacciner les sangliers contre la peste. Après une réunion animée à Mietesheim le 22 juillet 2004 où j'ai présenté avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) le protocole vaccinal, nous voilà partis pour une longue aventure dont les dates suivantes ont marqué nos esprits :

15 octobre 2004 : naissance de l'analyse libératoire, qui mettait fin à la destruction systématique de tous les sangliers,

1er février 2005 : extension de la zone vaccinale à tous les lots de chasse boisés situés au nord de l'A4,

Mars 2005 : parution du premier numéro de la gazette de la peste.
15 décembre 2006 : autorisation de commercialisation des venaisons en dehors de la zone infectée,

Mars 2007 : indemnisation des laies de plus de 50 kg (non éviscérées) portée à 100 euros,

Mai 2007 : découverte fortuite d'Alaria alata, qui ne nous a plus quittés depuis ce jour,

17 novembre 2007 : vaccination à la place d'un week-end de battues,
Novembre 2008 : indemnisation des venaisons à PCR positives en dehors de la zone infectée,

2009 : utilisation d'une nouvelle méthode d'analyse, la PCR « souche vaccinale » ; dernière campagne de vaccination 2009 en novembre et décembre avec tous les week-ends de battues libres.

Ce dossier, ô combien fascinant, m'a fait découvrir le monde cynégétique avec ses multiples facettes. Tout comme vous, j'ai été passionnée. Le permis de chasser, le brevet grand gibier m'évoquent de merveilleux souvenirs, tant techniques que relationnels.

Je laisse ce dossier PPC bas-rhinois entre de bonnes mains et pars pour de nouveaux horizons à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt … à Strasbourg où je vais m'occuper notamment de l'offre alimentaire.

Je vous remercie de m'avoir accordé votre confiance. Cette longue route parcourue ensemble (5 ans) nous a permis de maitriser ce foyer. Je connais votre persévérance et souhaite que prochainement l'éradication de ce virus soit atteinte.

On ne sait jamais, peut être qu'un jour nos routes se croiseront à nouveau.
Au revoir,

Dr. Nathalie MASSE-PROVIN

Fauche centrifuge : pensez-y !

Fernand Grasser, président de la commission « Petit gibier », et Jean-Marie Roeckel, chasseur-agriculteur patron d'une société de récolte des céréales, ont profité de la campagne 2009 pour mettre en pratique la technique de récolte centrifuge.

Après un tour sur l'extérieur de la parcelle, la moissonneuse attaque la parcelle par le centre, puis se rapproche des bords selon un trajet centrifuge *(du milieu vers l'extérieur)*.
L'avantage de cette technique, est d'éviter à la faune de se retrouver piégée dans la dernière bande centrale. Au fur et à mesure de l'avancée de la machine, les animaux sont repoussés vers l'extérieur et finissent par rejoindre les parcelles voisines en échappant à une mort certaine. Un procédé valable aussi bien pour les céréales à paille, que pour le maïs et les prés.

Sus aux renards !

Par arrêté préfectoral daté du 3 juin et jusqu'au 31 août 2009, les gardes de l'O.N.C.F.S. seront amenés à procéder à des tirs de nuit avec source lumineuse, pour limiter les populations de renards sur les communes de Blaesheim, Duppigheim, Duttlenheim, Entzheim, Geispolsheim et Innenheim. Deux gardes-chasse particuliers complètent le dispositif, en pratiquant un piégeage intense sur cette même zone. Il s'agit de permettre aux noyaux de populations de grand hamster présents sur ces communes de reconstituer leurs populations de façon viable, la Commission européenne ayant estimé que la France ne faisait pas assez d'efforts dans ce sens. Reste à espérer qu'un jour le petit gibier puisse aussi bénéficier de telles opérations.

FETE DU CERF AVEC UNE BOURSE AUX BOIS DE CERFS

Le 15 Août au Parc Municipal de Saales de 8h à 20h l'association « Les Hardes du Moulin » organise la Fête du Cerf avec une bourse aux bois de cerfs.

Achat et vente de bois et de trophées.
Présentation et vente de tables, pendules en marqueterie de bois de cerfs, lampadaires et lustres en bois de cerfs et brocards.
Présentation et vente d'animaux naturalisés.
Présentation de mues de cerfs d'élevage (record de France).

Entrée gratuite - buvette et restauration.

Renseignements auprès de Marcel Peterschmitt : 06 03 29 39 76

Manifestation annulée en cas de très mauvais temps.

Paul Halter

10ème Examen du Brevet Grand Gibier 67

Le samedi 13 juin, les 15 candidats à la 10ème session du brevet « grand gibier » se sont retrouvés au stand de tir A.P.T.O à Bernardswiller, sous la présidence de Jean-Daniel Maechling, président de l'association A.H.R.C.G.G., le parrainage du Dr Nathalie MASSE-PROVINS et en présence de François Xavier CEREZA., directeur délégué à la DDAF. Neuf candidats ont réussi le brevet, constitué d'une épreuve de tir sur cible fixe et mobile et d'un test de connaissances de 130 questions :

Brevetés Or : CHANUT Jean-Marc, major de promotion, HANDWECK Pierre, LUX Fernand, MULLER Vincent, ZIEGLER Hubert, ZIRBUS Pascal,

Brevetés Argent : BIELLE Marc, MOISAN Philippe, CHATELET-DUBS Hubert *(à noter qu'ils ont passé et réussi le Brevet OR à Cernay le 20 Juin).*

Battue estivale

Le 16 juin au matin, une quarantaine de chasseurs se sont retrouvés aux abords de la réserve de Seltz-Munchhausen pour participer à une battue administrative organisée par J.-L. Ries, lieutenant de louveterie en charge du secteur. Malgré les renforts d'une cohorte de traqueurs et d'une trentaine de chiens, les sangliers ont eu le jeu facile dans l'épaisseur de la végétation et seule une laie a été prélevée. Eu égard aux conditions végétales et au terrain très marécageux personne ne s'attendait à des miracles, mais comme l'a souligné J.-L. Ries *« il est impératif de montrer aux agriculteurs que les chasseurs ont la volonté de régler le problème des dégâts sur le secteur »*. En effet, une démonstration de force des agriculteurs locaux avait convaincu toutes les parties prenantes (y compris les gestionnaires de la réserve), qu'une action forte et immédiate était incontournable, en attendant d'autres battues un peu plus tard en saison.

S. Hoenen

Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier : 10 ans déjà !

Cet automne, deux dates marqueront les 10 ans de l'A.B.R.C.G.G. :

- **Vendredi 16 octobre à partir de 18H : Soirée ouverte aux membres de l'Association**

Présentation de différents exposés sur le chevreuil, suivie d'un buffet unique en son genre concocté par Hubert MAETZ du Restaurant le Rosenmeer, ainsi qu'Isabelle et Christophe Meyer de la pâtisserie CHRISTIAN.

- **Samedi 17 octobre à partir de 10H : Journée ouverte à tous**

- Exposition de trophées de chevreuil avec possibilité de cotation d'un trophée EN DIRECT, par des cotateurs officiels venus des quatre coins de la France.
- Atelier coupe dentaire et pathologie.
- Atelier O.N.C.F.S. et O.N.F. sur les outils de suivi des populations de cervidés et études réalisées.
- Présence de nombreux stands *(peintures, vêtements, armements, accessoires divers, éditeurs de livres de chasse, photographes animaliers, agences de voyages ...).*
- Trompes de chasse.

Si vous possédez un trophée dont vous aimeriez connaître la cotation en points CIC, de beaux trophées ou des têtes bizardes, contactez :
Paul Halter au 03 88 71 12 26
Ces manifestations se dérouleront au pole formation de la C.C.I. 234 avenue de Colmar à 67100 Strasbourg Meinau.

S.L.C. DES 3 MASSIFS
Soirée sécurité
9 septembre 2009
17h - APTO *(Bernardswiller)*
Renseignement 06 33 84 23 63

Matériels & équipements cynégétiques

ESPACE-chasse

CHALETS
(42 mn) à partir de
250 € le m²

PROMO
500 €
au lieu de
670 € TTC

LUMIERE INVISIBLE
POUR LE GIBIER
à partir de
129 € TTC

MIRADOR
battue
99 € TTC
par 5

MIRADOR
à partir de
185 € TTC

BAC
ATTACHE RAPIDE
149 € TTC
Catalogue
sur demande

AGRAINEUR
LINÉAIRE ALU
ATTACHE RAPIDE
650 € TTC

AGRAINOIR
à partir de
75 € TTC

Détecteur photo
cellule jour/nuit,
analogique ou digital

34, route de Sessenheim
67240 SCHIRRHEIN
Port. 06 29 57 41 44
Fax 03 88 06 76 26
espace-chasse@orange.fr
www.espace-chasse.fr

NTD
Nature & Territoires Distribution

NATURE ET TERRITOIRES
DISTRIBUTION
RN 92 BP120 ST-MARCELLIN
FAX : 04 76 38 11 79
www.ntd.fr vente en ligne

LES PIÈGES A MACHOIRES

CATALOGUE GRATUIT AU:
N° Vert 0 800 80 52 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Journée de la chasse

DECATHLON
LA VIGIE
Vous invite à sa

-20% de remise* pour 2 boîtes de balles grande chasse identiques achetées

"Journée de la chasse 2009"

Le vendredi 4 septembre de 9h30 à 22h30

Soirée avec animation à partir de 20h00

Contacts, renseignements:
Alban de GRULLY - 03 88 65 39 00

OUTDOG

SOLOGNAC

* Offre sur les cartouches de chasse hors soldes, promotions et offres par lots. Pensez à ramener votre permis chasse pour tout achat de munitions

Retrievers en Alsace

DR

Le dimanche 28 juin, la délégation régionale Alsace du retriever club de France a organisé à Matzenheim sa traditionnelle journée annuelle consacrée aux épreuves sélectives A et B, au TAN et à la confirmation.

Cette journée fut organisée grâce à l'accueil de Messieurs Leppert, président de l'A.P.P. et Florentin, locataire de chasse. 49 retrievers venus d'Alsace, de Lorraine, de Franche Comté, de Suisse et d'Allemagne, ont participé aux épreuves. Le TAN réunissait 12 chiens et 3 d'entre eux furent éliminés. L'épreuve A fut tentée par 10 chiens, dont 8 avec succès. Quant à l'épreuve B, 18 chiens s'y étaient inscrits et un seul échoua.

Les chiens ayant réussi cette épreuve B pourront dès l'automne prochain participer aux concours de field trial pour retriever avec, en ouverture de saison, l'épreuve alsacienne les 26 et 27 septembre à Erstein.

Pour la délégation régionale Alsace.
JM Wurtz.

Foire européenne : le petit gibier s'expose

Suite au succés rencontré en 2008, l'Association Bas Rhinoise du Petit Gibier renouvelle sa participation à la foire européenne de Strasbourg du 4 au 14 septembre, avec la participation de l'Association des apiculteurs du Bas-Rhin et de la Fédération des chasseurs.

Le but est bien entendu de faire mieux connaître les actions des chasseurs de plaine en faveur de la biodiversité, mais cette année des animations viendront compléter le volet « aménagement ».

Trompes de chasse, dégustation de venaison et présentation du Mobil' faune devraient assurer de bons échanges avec le grand public. Si vous désirez animer le stand durant quelques heures, sachez que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

Contact :
F. Grasser 06 12 91 83 04.

Un bas-rhinois champion de France 2008 de field à la française

Artus du Clos des Simandrés est un labrador né il y a 3 ans à Sundhouse chez Béatrice Muller. Compagnon de Jean-Marc et Muriel Fuchs, après avoir remporté plusieurs concours de field trial et de beauté, il a été sélectionné pour la coupe de France de Field Trial 2008 à Troyes, coupe qu'il a remportée !

DR

Journée départementale du chien d'arrêt

Après plusieurs mois d'inactivité cynégétique, votre chien à besoin d'une préparation avant l'ouverture. **Le GGC ACKERLAND** vous convie à une journée d'entrainement et de conseils *(ouverte aux chiens d'arrêts de race ou non)* avec la participation de M. Boitier-Murat, dresseur professionnel.

Le Samedi 5 septembre 2009 à Gingsheim et Gougenheim.

La journée sera décomposée en deux parties :

- Rappels et mises aux points sur les principaux ordres de base
- Exercices de chasse pratique sur gibiers

Cette journée sera axée sous le signe du plaisir, sans esprit de concours.

Inscriptions obligatoires avant le 01/09 et limitées à 12 participants. Tél. 03 88 89 51 17 *(soir)*.

Participation de 20 € *(sans repas)* offerte aux membres du GGC ACKERLAND.

Commission environnement

Une première réunion de travail s'est tenue le 15 juin, afin de déterminer les axes prioritaires d'intervention. La plantation de haie réalisée à Seebach dans le cadre du projet « trame verte » financé par la Région Alsace, devra être exploité à l'échelle du département afin de permettre à d'autres locataires d'en bénéficier avant 2011 (fin du programme). Une intervention a été faite dans le cadre de l'enquête publique réalisée pour la déclaration d'utilité publique du dernier tronçon TGV Est, avec pour objectif l'obtention de mesures compensatoires *(passages à faune)*. Dernier axe prioritaire, la communication avec le grand public afin de faire mieux connaître les actions de la F.D.C. et du F.A.R.B., ceci en veillant à bien encadrer chaque opération de communication.

Nouvelles mesures « jeunes » et « nouveaux » chasseurs

Lors de sa dernière réunion consacrée aux modalités du guichet unique pour la campagne 2009/2010, la Fédération nationale des chasseurs a entériné un certain nombre de mesures destinées à susciter des vocations parmi les non-chasseurs. Pour compléter cette stratégie, la F.D.C. 67 et le F.I.D.S. 67 ont décidé d'aller encore plus loin. Le tableau, ci-dessous, récapitule tout ce que vous devez savoir.

Attention, la réduction de 50% s'applique à toutes les validations nationales et départementales *(annuelle, 9 jours, 3 jours, timbres grand gibier ou espèces)* et quel que soit l'âge pour tous les permis délivrés après le 31/12/08.

Par ailleurs, la validation d'un timbre « grand gibier » annuel national dispense de l'achat du timbre sanglier 67.

Au boulot!

Avant de chasser, il faut savoir se retrousser les manches. C'est ce qu'ont fait 19 jeunes chasseurs en participant à la journée de travail destinée à la construction de 4 postes d'affûts, qui seront installés sur le territoire-école du Herrenwald. Un sanglier à la broche offert par la F.DC.67 a clôturé cette journée conviviale, organisée au chalet de chasse de Mickael Schnitzler à Pfaffenhoffen.

	Timbre F.D.C. 67	Timbre sanglier 67
Jeunes chasseurs *(- de 25 ans)*	GRATUIT	GRATUIT
Nouveaux chasseurs *(permis délivré après le 31/12/08)*	Remise de 50%	Remise de 50%

Jeunes chasseurs à fond la chasse !

Tu as moins de 35 ans et/ou ton permis de chasser a moins de 10 ans ?
Alors viens chasser à l'approche et à l'affût sur le territoire école du Herrenwald. C'est gratuit !
Inscription par email à herrenwald@fdc67.fr ou par téléphone au 06 05 19 75 55

GGC Ackerland

DR

L'assemblée générale du groupement a permis au président Hubert Breffa de faire un bilan très mitigé de la saison passée, tout en soulignant que les finances du G.G.C. se portent plutôt bien, en raison de la très faible demande de subventions du côté des membres (une seule demande). Après renouvellement du comité élu à l'unanimité, les votes se sont portés sur la cotisation qui reste à 0.15 € / ha. Afin de faciliter les échanges entre territoires et chasseurs du groupement, il est décidé d'ouvrir désormais l'A.G. à tous les partenaires et gardes-chasse des territoires adhérents.
Il est rappelé qu'en 2009, toute action favorable au petit gibier sera potentiellement subventionnée, après examen du projet par le comité. En guise de conclusion, la parole est laissée à Gérard Lang qui en profite pour présenter l'actualité de la fédération, à Fernand Grasser qui présente les actions de l'A.B.R.P.G. et enfin, à Nicolas Braconnier qui présente un bilan de suivi de deux territoires bas-rhinois, avant de projeter un film sur la gestion des populations de perdrix grises dans le Nord.

GGC Ried Sud

Reprenant l'idée lancée par le GGC de la Plaine de la Bruche en 2008, les responsables du groupement le plus méridional du département ont organisé une simulation d'accident de chasse sur le ban communal d'Artolsheim, en collaboration avec les pompiers du village et ceux de Marckolsheim. Il s'agissait d'évacuer un traqueur blessé par un sanglier et ce ne fut pas sans peines, l'exercice permettant d'acquérir les bons réflexes pour réagir vite et bien le jour J. Une fois l'exercice achevé, un récapitulatif de l'opération a permis de souligner point par point chaque étape de l'intervention, en insistant sur les points capitaux qui en situation réelle peuvent sauver une vie … ou condamner à mort une victime.

GGC Outre-Forêt

La traditionnelle fête d'été du groupement organisée le 20 juin, a une fois encore regroupé une bonne centaine de membres autour d'un sanglier à la broche. Avant de passer à table, le président A. Nonnenmacher a martelé avec vigueur qu'il était du devoir des chasseurs de rester solidaires dans la tourmente provoquée par les dégâts de sangliers et que seule cette solidarité permettrait de sortir de l'ornière. Gérard Lang et Robert Weinum sont allés dans son sens, en rappelant que dès l'année prochaine de nouvelles mesures pouvaient être prises quant à la façon de sectoriser les dégâts, avec par exemple une méthode de calcul nettement plus proche de l'échelle des territoires concernés par les dégâts.

Bracelets DAIMS

En-dehors du secteur « Daims »

Tous les ans, des bracelets « Daims » sont attribués en vue de prélever les animaux présents *(souvent échappés d'enclos)* dans des zones où la présence de l'espèce n'est pas souhaitée. Pour les territoires situés dans le périmètre de l'agence O.N.F. « nord Alsace », les bracelets sont demandés par l'O.N.F. et mis à la disposition de tous les locataires *(y compris chasses communales et privées)* situés dans le périmètre. Les personnes à contacter pour récupérer un bracelet sont :

Patrice STOQUERT *(Obersteinbach)*
03 88 09 55 42 ou 06 80 14 02 38
Eric KEISER *(Langensoultzbach)*
03 88 05 83 20 ou 06 24 24 66 73
Hubert HOLVECK *(Oberhof)*
03 88 70 17 65
Sébastien GREINER, restaurant La Porte Haute à Sarre-Union :
03 88 00 22 43
Henri LEY *(Sarre-Union)*
03 88 00 13 24 ou 06 23 24 61 65
Philippe PETRY *(Langensoultzbach)*
03 88 09 31 04 ou 06 27 71 37 13

Nouveau : pour les territoires situés dans le périmètre de l'agence de Schirmeck, les locataires de chasses communales et les chasses privées doivent faire une demande de plan de chasse auprès de la D.D.A.F.

Rappel

- les dates d'ouverture et fermeture sont à respecter
- le bracelet permet de prélever aussi bien les mâles que les femelles et les jeunes

Daim mâle
15/08/2009 au 01/02/2010

Daim femelle et jeune de l'année
23/08/2009 au 01/02/2010

M. Irion.

Plus de 35 années d'expériences
au service des chasseurs de grands gibiers
et de l'aménagement des territoires

CRUD'SCROFIX

Pour attirer en particulier les sangliers, les cervidés et ainsi mieux les cantonner en forêt.

à partir de 19 €

Sac de 25 kg
Quantité palette, nous consulter

GOUDRON SP SANGLIER

Nos goudrons sangliers à viscosités adaptées résultent de la **distillation du bois de pin.**

20 €

Le bidon de 5 kg 20 €
Le pack de 4 70 €

SCROLIQ

Le goudron sanglier facile d'emploi

37 € le carton de 6

Le carton de 6 bouteilles de 1,250 kg 37 €

PLUX'PLUSVIT

Effet désinfectant et répulsif sur les parasites externes des sangliers.

Super attractant se régénérant avec la pluie.

35 €

La bouteille 1,100 kg 35 €
Le bidon 5 kg ou le carton de 4 bouteilles 125 €

GOUDRON VEGETAL

Goudron dit de "Norvège" Plus liquide que le goudron SP sanglier. Mêmes effets.

18 €

Le jerrican 5 kg 18 €
Le pack de 4 jerricans 65 €

Vitex

Documentation gratuite sur l'ensemble de notre gamme sur simple demande et sur notre site web

www.vitex-chasse.com

Z.A. du Bigot 45120 CORQUILLEROY (France)
Tél. 02 38 96 73 23 - Fax 02 38 93 14 42
Email : vitex45@wanadoo.fr

Haguenau Chasse Tir

Eric BASTIAN
Armurier professionnel

Chasse • Tir
Collection • Armes
Munitions • Optiques
Couteaux • Vêtements

ACCESSOIRES
CADEAUX

1, place Barberousse
67500 HAGUENAU
Tél. 03 88 90 37 67
Fax 03 88 90 40 28

haguenauchassetir@wanadoo.fr

ARMOIRE FROIDE
pour grand gibier

MODELE AF1 pour
3 chevreuils ou 2 sangliers
Dim. ext. :
H 1840 x L 770 x P 740

LA PROTECTION PAR LE FROID

COFFRE-FORT POUR ARMES

Plus de 40 modèles

CATALOGUE GRATUIT

HARTMANN TRESORE France

Tél. 03 88 07 32 15

Vous aussi, réalisez vos rêves

CERF AU BRAME
9,660 Kg

CARPATES 2009

OURS BRUN
390 points CIC

DIMA HUNTING

Tél. +33 (0) 977 900 975 • www.dima-hunting.fr

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Tenu le jeudi 14 mai 2009 à 19h30 au siège de la Fédération

Présents :

Le Président :	G. Lang *(pouvoir A. Berthelen)*
Le secrétaire :	F. Rolin
Le trésorier :	Y. Gewinner *(Pouvoir de F. Ott)*
Le trésorier adjoint :	B. Neumann
Les Administrateurs :	H. Kastendeuch, M. Minck *(pouvoir M. Gewinner)*, C. Kleiber, F. Obry, F. Grasser, B. Schnitzler, A. Nonnenmacher, A. Schaeffer
Absents excusés :	G. de Turckheim, A. Berthelen, M. Gewinner, F. Ott

Approbation du compte-rendu du C.A. du 16 avril 2009.

Le compte-rendu de la dernière réunion du conseil d'administration du 16 avril 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du FARB.

Le compte-rendu de l'assemblée générale du FARB du 16 avril 2009 est approuvé à l'unanimité. Il est convenu, pour respecter les règles, de faire parvenir ce compte-rendu à M. Michel Durousseau du CSA pour acceptation. Après avoir reçu cette dernière, il sera entériné définitivement.

Agrainage

Le Président G. Lang présente au conseil d'administration les différentes modalités d'agrainage entérinées entre les agriculteurs et la Fédération des chasseurs. Les dispositions concernant l'agrainage du schéma départemental actuellement en vigueur sont reconduites dans leur totalité. Il est néanmoins prévu un rendez-vous avec les représentants des intérêts agricoles et des intérêts cynégétiques tous les ans jusqu'en 2012 inclus, sur simple demande de l'une ou de l'autre partie. Ce rendez-vous est destiné à réexaminer la situation des dégâts causés annuellement par les sangliers ainsi que les règles liées à l'agrainage et à la gestion quantitative et qualitative des sangliers dans le département.

Nouveautés « Guichet Unique »

Le Président explique les nouveautés du « Guichet Unique » à savoir :

Possibilité de prendre la validation de son permis de chasser via Internet.

Pour les jeunes chasseurs *(date de délivrance du permis de chasser après le 31 décembre 2008)* réduction de 50 % du coût de la validation.

Suite à une très forte demande des chasseurs, l'enveloppe timbrée pour le renvoi du volet de validation par la FDC ne sera plus demandée.

Avis à donner à la DDAF pour arrêter la liste des animaux classés nuisibles.

Le conseil d'administration émet, à l'unanimité, un avis favorable à la liste des animaux nuisibles proposée par la DDAF.

Demande de subvention du Retriever Club de France.

Le C.A alloue une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € au Retriever Club de France afin de leur permettre d'organiser au mieux leur Field Trial fin septembre à Erstein.

Petit Gibier

La Fédération très sensible à l'amélioration des habitats pour le petit gibier accorde, à l'unanimité des membres, une subvention pour les cultures intermédiaires pour une superficie totale de 200 ha. Le mélange pour ces cultures est composé de Phacélie/Avoine/Vesce (PAV). Les demandes de subvention devront être adressées à la FDC qui les retransmettra au différents GGC compétents.

Divers

Les dates et lieux suivants sont arrêtés pour :

l'assemblée générale annuelle 2010 de la FDC : le 24 avril 2010 à Truchtersheim ;

l'exposition annuelle des trophées de cerfs et de daims : le 19 février 2010 à Truchtersheim.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22 heures.

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Tenu le lundi 6 juillet 2009 à 19h30 au siège de la Fédération

Présents :

Le Président :	G. Lang *(pouvoir de A. Nonnenmacher)*
Le Vice-Président :	M. Gewinner
Le secrétaire :	F. Rolin
Le trésorier :	Y. Gewinner *(Pouvoir de F. Ott)*
Les Administrateurs :	H. Kastendeuch, M. Minck, C. Kleiber, F. Grasser, A. Schaeffer
Absents excusés :	G. de Turckheim, A. Berthelen, B. Neumann, Obry, B. Schnitzler, A. Nonnenmacher, F. Ott

Présentation de l'action « Trame verte » de Seebach par M. Ernest ANDRES.

M. Ernest ANDRES, a exposé les différentes actions réalisées concernant l'aménagement de la trame verte sur la commune de Seebach, le conseil d'administration le félicite pour le travail réalisé et alloue une aide exceptionnelle de 1000 euros par an sur trois ans à travers le GGC de l'Outre Forêt.

Approbation du compte-rendu du C.A. du 14 mai 2009.

Le compte-rendu du C.A. du 14 mai 2009 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de l'A.G. du FARB.

Le compte-rendu de l'AG du FARB, après les modifications apportées par M. Durousseau du CSA, est approuvé à l'unanimité.

Convention avec SYLVAL pour la mise en place d'une cartographie des terrains FARB.

Dispositions à prendre.

La Fédération des Chasseurs signe une convention avec SYLVAL pour une cartographie des terrains du FARB. Il est décidé de matérialiser par des pommiers 50 parcelles agricoles par an. Les règlements seront effectués par le FARB.

Organisation d'un sanglier à la broche avec le monde agricole.

Fabrice ROLIN est chargé de l'organisation d'un sanglier à la broche avec le monde agricole le samedi 5 septembre 2009 au Cyné'tir de Geudertheim.

Cyné'tir

Organisation :

a) Ouverture le 15 septembre 2009.

b) Inauguration officielle le 2 octobre 2009 avec le Conseil Général. Francis Ott s'occupera de l'organisation de la réception.

c) Adhésion volontaire.

Conformément aux statuts de la FDC article 3 II 2° : le Conseil d'Administration accepte les adhésions à la FDC de toute personne désirant bénéficier de l'utilisation du Cyné'tir en vue de se perfectionner à la sécurité, à la formation à la chasse et à la gestion durable.

Cette adhésion sera annuelle et se traduira par la délivrance d'une carte d'adhérent volontaire de la FDC « Cyné'tir » et par l'envoi du bulletin fédéral « Infos' chasse 67 ». Cette adhésion ne donnera pas d'accès au vote à l'AG. Le Conseil d'Administration se réserve le droit de retirer cette carte en cas d'inobservation des règles de sécurité du Cyné'tir ou des règles de bienséance *(Règlement Intérieur du Cyné'tir)*. Cette adhésion volontaire peut de même être refusée sur simple opposition du Conseil d'Administration *(Statuts de la FDC)*.

Le CA propose de fixer le montant de cette adhésion volontaire à 20 euros. Ce montant devra être validé par la prochaine assemblée générale.

Toute personne désirant réserver le Cyné'tir devra être adhérent de la FDC *(obligatoire ou volontaire)*.

La Fédération se réserve également le droit de fournir des prestations de service pour le Cyné'tir (paiement des frais) à la condition que le but soit compatible avec les missions de la FDC c'est-à-dire le perfectionnement à la sécurité, à la formation à la chasse et à la gestion durable.

Participation aux frais de formation

Prix horaire du Cyné'tir :

- ⇨ Avec tir à balles réelles : 80 euros de l'heure *(Opérateur du Cyné'tir inclus)*.
- ⇨ Avec tir laser : 80 euros de l'heure (Opérateur du Cyné'tir inclus).

L'achat de munition type « CINESHOT » spécial Cyné'tir sera possible sur place.

Le paiement ne se fera que par chèque bancaire, carte bancaire sur place ou par virement à la FDC *(y compris pour les munitions achetées dans le Cyné'tir)*.

Opérateurs du Cyné'tir

Le choix sera fait en fonction des qualifications et des disponibilités des Opérateurs. Une formation à la sécurité leur sera dispensée par nos techniciens ou par des personnes qualifiées.

Une extension de notre assurance sera demandée à AVIVA ou un nouveau contrat chez CEIDA.

Le Président informe les membres de l'avancée des travaux du Cyné'tir. Il présente la lettre de déclaration et d'ouverture d'un établissement d'activités physiques et sportives, ainsi que le règlement intérieur Cyné'tir, qui seront envoyés au Préfet du département. Les membres donnent leur approbation à l'unanimité.

MM. Fabrice ROLIN et Michel GEWINNER sont chargés de contacter M. FISCHBACH, peintre animalier, afin de nous réaliser une fresque sur le bâtiment du Cyné'tir.

Divers.

Le Président informe le conseil de :

la réponse de la Région Alsace à notre demande de résiliation de la convention « Fleckenstein » ;

la lettre du Conseil Général nous confirmant la subvention de 100 000 euros du Département ;

la lettre du Conseil Général accordant au FARB un concours financier de 3500 euros pour la création d'une prairie de gagnage à Barembach.

Les analyses et conclusions de Maitre Chaise Martin Avocat de Cassation dans l'affaire Titeux/ FDC sont arrivées par fax à la Fédération ce lundi 6 juillet à 19 heures. N'étant pas mentionné à l'ordre du jour et étant obligé de donner notre avis pour le 15 juillet, ce point fera l'objet d'une réunion du CA le vendredi 10 juillet à 14h30. Les conclusions seront envoyés aux administrateurs avant le nouveau CA.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22 heures 15.

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Tenu le vendredi 10 juillet 2009 à 14h30 au siège de la Fédération

Présents :	
Le Président :	G. Lang *(pouvoir de B. Schnitzler)*
Le 1er Vice-président :	M. Gewinner
Le 2ème Vice-Président :	F. Ott
Le secrétaire :	F. Rolin
Le trésorier :	Y. Gewinner
Le trésorier adjoint :	B. Neumann
Les Administrateurs :	A. Schaeffer, H. Kastendeuch *(pouvoir F. Obry)*, F. Minck, C. Kleiber, F. Grasser, A. Nonnenmacher
Absents excusés :	A. Berthelen, B. Schnitzler, G. de Turckheim, F. Obry.

Approbation du compte-rendu du C.A. du 6 juillet 2009.

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 6 juillet 2009 est approuvé à l'unanimité.

Conclusions de Me de CHAISEMARTIN dans l'affaire TITEUX : dispositions à prendre.

Vu l'avis de Maître de CHAISEMARTIN à propos du recours en cassation dans l'affaire TITEUX/FDC 67 le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des membres présents et représentés de poursuivre la procédure en cassation et de confier le mandat à Maître de CHAISEMARTIN.

Cette formulation est validée, à l'unanimité, par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 15 heures.

Le Mobil' Faune entre en scène

La fédération des chasseurs du Bas-Rhin, était jusqu'à présent l'une des rares fédérations de France à disposer d'un technicien formé aux interventions en milieu scolaire. Avec le Mobil' Faune, elle est la première à disposer d'un outil de communication qui renforcera la présence d'une autre vision de la nature dans les écoles du Bas-Rhin … et de toute la France !

Un attelage amené à circuler sur toutes les routes du Bas-Rhin !

Le concept est né en Allemagne il y a une dizaine d'années, sous l'appellation « Wald Mobil ». Outre-Rhin, la plupart des fédérations a mis en place une voire plusieurs de ces remorques pédagogiques, utilisées par des personnels fédéraux, mais aussi par des chasseurs formés, pour faire découvrir la faune et la flore locale aux enfants et au grand public. Le but est simple : amener la nature au sein des écoles et des manifestations grand public *(foires, expositions, etc …)*, et permettre ainsi aux chasseurs d'aller à la rencontre de publics pas forcément hostiles à notre passion, mais « formatés » à une certaine vision de la protection de la nature où l'homme, de surcroit s'il est chasseur, n'a pas forcément sa place.

Après une première rencontre avec la direction générale du Deutscher Jagdschutz Verband *(Fédération nationale des chasseurs allemands)* à Bonn au cours de l'été 2008, Jonathan Fischbach a été missionné pour mener à bien le projet « Mobil'Faune ». Il ne s'agissait pas de réinventer le concept, mais plutôt de s'inspirer des expériences faites par nos voisins et d'adapter l'existant aux spécificités hexagonales. C'est ainsi que des posters présentant la faune locale ont été traduits avec l'aimable autorisation de nos homologues allemands et qu'une série de matériels pédagogiques ont été mis en œuvre pour équiper la remorque. Cette dernière a été conçue sur-mesure, en faisant appel à de nombreux fournisseurs dont la plupart sont chasseurs.

La première sortie officielle a eu lieu lors de la fête du piégeage à Kolbsheim où le Mobil' Faune a été plébiscité par des centaines de chasseurs présents, et le grand saut dans le public aura lieu lors de la foire européenne cet automne à Strasbourg. En attendant, de nombreuses écoles ont déjà demandé à Jonathan de prévoir une intervention avec le Mobil' Faune et la Fédération Nationale des Chasseurs pense à reproduire le concept dans tout le pays

Philippe Jaeger

La décoration a été assurée par Rémy Fischbach et le financement soutenu par le Conseil Général du Bas-Rhin

Appel aux chasseurs

Le taxidermiste Daniel Rettig a momentanément équipé le Mobil' Faune avec ses animaux naturalisés, mais la fédération a besoin de votre aide pour « habiller » sa remorque pédagogique. Si vous disposez d'animaux naturalisés dont vous désirez vous séparer, merci de contacter la fédération (03 88 79 83 85) ou Jonathan Fischbach (06 86 80 24 85).

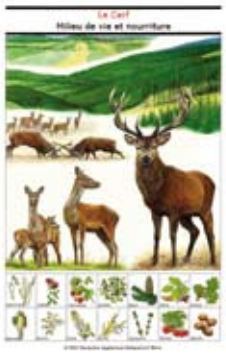

Deux des affiches traduites avec l'autorisation de la Fédération nationale des chasseurs allemands

L'alimentation peut être assurée sur secteur ou par ces panneaux photovoltaïques placés sur le toit.

Que fait donc la Fédération pour les chasseurs de plaine ?

Une question récurrente, depuis que les chasses de plaine sont soumises à la taxe complémentaire pour les dégâts de sangliers. En voici les réponses !

La Fédération des chasseurs et le Fonds d'indemnisation des dégâts de sangliers sont 2 associations différentes et indépendantes. La fédération n'a pas plus de mission à s'immiscer dans les affaires du F.I.D.S. et vice versa, que l'association de bowling ne se mêle des affaires du tennis club ou du football club du même village. A chacun son domaine de compétence.

Néanmoins, la fédération et le président de la Commission sanglier, Albert Nonnenmacher, ont pris l'initiative d'organiser avec le F.I.D.S. une réunion rassemblant tous les locataires de chasse ayant fait un courrier au F.I.D.S. avec copie à la F.D.C., afin de leur donner la parole. Si la proposition de concertation est encore du domaine de la F.D.C., sa mission s'arrête là.

Par contre, une des missions principales de la F.D.C. est de protéger et d'améliorer la capacité d'accueil des milieux et en particulier pour la petite faune de plaine. C 'est pourquoi la F.D.C., soit directement, soit au travers de ses commissions et du F.A.R.B., s'est engagée dans une politique en faveur du petit gibier.

C'est néanmoins au locataire de chasse et à ses associés, de saisir les opportunités financières diverses et variées proposées par la fédération des chasseurs. La F.D.C. et ses techniciens ne peuvent pas se substituer aux acteurs de terrain que sont les adhérents de la fédération.

Pour ce faire, vous devez entamer le dialogue avec les agriculteurs de votre territoire, en gardant à l'esprit que le partenariat chasseur-agriculteur est la clé de l'amélioration du milieu indispensable à la relance de notre petite faune.

C'est à l'initiative de Christian Schneider vice-président de la F.D.S.E.A. que sont nés **les contrats biodiversité, décrits** ci-dessous, subventionnés par le Conseil Général, la Chambre d'Agriculture et la FDC 67.

Nouveauté 2009 :

P.A.V. (Phacélie-Avoine-Vesce)

Intérêt des P.A.V. : assurer des surfaces couvertes dans nos plaines à des époques inhabituelles jusqu'au 15 décembre.

Pour les contrats P.A.V. (Phacélie-Avoine-Vesce) qui restent en place jusqu'au 15 décembre, la F.D.C. s'est engagée à payer les semences dans la limite de 200 hectares.

Les aménagements proposés ces dernières années sont maintenus (cf. tableau ci-contre) :

Pour toute information (conseils, intérêt et coût, remboursement et plafond des semences, etc.) les techniciens de la fédération sont à votre service.

Barème d'indemnisation de l'agriculteur en première année pour les contrats biodiversités :

Surface totale implantée par l'agriculteur	Prise en charge du Conseil Général et Chambre d'agriculture Indemnité payée à l'agriculteur	Prise en charge de la FDC 67 Semences (Plafond cf. techniciens)	Prise en charge du Locataire de chasse
Entre 10 et 30 ares	100 euros	Oui	Démarchage des agriculteurs pour participer aux contrats
Entre 30 et 50 ares	150 euros	Oui	
Entre 50 et 80 ares	200 euros	Oui	
Au-dessus de 80 ares	250 euros	Oui	

Si le couvert reste l'année suivante, l'indemnité sera de 50%.

Type de contrats	Implantation semis	Intérêt	Subvention FDC
Jachère environnementale	Classique ou biodiversité	Nidification	100%
Jachère volontaire	Classique A1 céréale à paille A2 avoine choux sarrasins A3 Hubertus Biodiversité	Nidification Nidification Nourriture Nourriture Nourriture Nidification	100% 100% 50% 50% 50% 100%
Cultures à gibier (hors PAC)	Couverts prédéfinis les mêmes que pour les Jachères faune sauvages et biodiversités	Nourriture Reproduction	50% des semences 100% des semences
	Couverts nouveaux (voir plafond de remboursement avec les techniciens)	Nourriture	Limité à 158,25 € (correspond à 50% du prix du couvert biodiversité à 12 kg/Ha et 25 € HT / kg)
	Notamment mélanges de fleurs	Reproduction	Maximum 316,50 € par hectare (correspond au prix du couvert biodiversité à 12 kg/Ha et 25€ HT / kg)
Maïs sur pieds	Maxi 25 ares d'un seul tenant. Possibilité de conserver plusieurs parcelles	Couvert hivernal	En fonction de la demande. Pour info 7.50 euros de l'are en 2007/2008
Nasse à corvidés	Enveloppe par GGC		Aides à définir via le GGC

FARB

FONDS ALSACIEN POUR LA RESTAURATION DES BIOTOPES

Le repérage, le bornage de toutes les parcelles F.A.R.B., leur matérialisation et leur visualisation par les gardes-chasse *(plantation de pommiers de variétés locales)* a été entrepris pour assurer nourriture et couverts à toute la faune et microfaune et en particulier pour notre petite faune de plaine.

Ci-après, quelques exemples de prix afin que vous puissiez vous faire une idée des économies réalisables en achetant simplement votre véhicule neuf tout près de chez vous,
c'est à ERSTEIN
et c'est chez...

Autres modèles nous consulter par téléphone
5 rue Ste Anne
67150 ERSTEIN
Tél 03 88 98 80 11
www.kleininterautos.com

MODELE	PRIX Klein Inter Autos	Prix de base France	Prix France +options	REMISE	GAIN
REMISE DE 35% ET PLUS					
MAGENTIS CRDI 140 EX	**15980**	25590	25960	-38%	**9980**
KIA SORENTO 2.5 CRDI 170 VGT URBAN RIDER	**20995**	32190	32860	-36%	**11865**
CHRYSLER VOYAGER 2.8crdi BVA LX Pack luxe	**24995**	39500	39500	-37%	**14505**
REMISE DE 30% ET PLUS					
LAGUNA 3 DCI 150 BREAK PRIVILEGE	**22950**	34850	34850	-34%	**11900**
PATHFINDER 2.5 DCI 171 LE BVA 7places	**32980**	43250	48750	-32%	**15770**
407 SW HDI 136 PREMIUM	**20850**	29550	30130	-31%	**9280**
KOLEOS 4X4 DCI 150 dynamique BVA	**22750**	32350	32840	-31%	**10090**
GRAND SCENIC dynamique DCI 7pl DCI 130	**19850**	27800	28280	-30%	**8430**
C4 1.4 VTI COLLECTION 5P	**13750**	19750	19750	-30%	**6000**
PICASSO 1.6 HDI 92 S.speciale metal	**15795**	22050	22530	-30%	**6735**
REMISE DE 25% ET PLUS					
C3 1.4 hdi pack clim cd metal	**12250**	15000	16420	-25%	**4170**
L200 DBLE CAB 2,5 INTENSE BVA	**23450**	33150	33150	-29%	**9700**
SUZUKI SX4 4X4 1.9 DDIS GLX	**17095**	22490	22880	-25%	**5785**
NAVARA DOUBLE CAB 4X4 DCI 171 SE	**24450**	32190	32790	-25%	**8340**
C4 PICASSO 1.6 VTI PACK AMBIANCE	**18170**	23950	24100	-25%	**5930**
147 1.6i 105 CV TWINSPARK 5P	**14450**	19150	19600	-26%	**5150**
KIA CEED SW CRDI 115 ACTIVE**	**15750**	21000	21340	-26%	**5590**
GRDE PUNTO JTD 75 5P dynamique options **	**11650**	15550	15970	-27%	**4320**
VOLVO XC 70 D5 MOMENTUM BVA	**35950**	46250	49920	-28%	**13970**
TOYOTA AURIS D4D 90 LUNA OPTION	**16750**	22210	22210	-25%	**5460**
OUTLANDER 2.5 DID 156 INTENSE	**24450**	32600	33095	-26%	**8645**
207 HDI 70 5P TRENDY clim **	**12995**	16000	17400	-25%	**4405**

MODELE	PRIX Klein Inter Autos	Prix de base France	Prix France +options	REMISE	GAIN
REMISE DE 20% ET PLUS					
CHEVROLET CAPTIVA 2.0 VCDI FAMILY PACK 7 PL	**22250**	28790	29470	-24%	**7220**
308 HDI 110 fap 5P premium pack ESP metal**	**19920**	24750	25730	-23%	**5810**
RAV4 CROSS SPORT D4D 136	**24250**	29900	30450	-20%	**6200**
CLIO III DCI 70 5P TOM TOM**	**13750**	16750	17640	-22%	**3890**
Partner TEPEE HDI 110 FAP OUTDOOR	**17495**	21800	21800	-20%	**4305**
GRD C4 PICASSO HDI 138 PACK AMBIANCE BMP6	**22495**	29050	29200	-23%	**6705**
TOYOTA PRIUS 110 H SOL HYBRIDE**	**19950**	26410	26410	-24%	**6460**
CIVIC SPORT 2.2 CTDI metal	**18750**	23965	24445	-23%	**5695**
C4 PICASSO HDI 110 FAP pack ambiance+options	**19780**	25900	26050	-24%	**6270**
DODGE NITRO 2,8 CRD SXT	**23750**	30110	30610	-22%	**6860**
AUTRES REMISES					
PANDA 1.3 JTD DYNAMIC	**10250**	12100	12500	-18%	**2250**
3008 HDI 110 PREMIUM PACK	**23450**	27600	27600	-15%	**4150**
C CROSSER 2.2 HDI PACK	**28795**	34850	34850	-17%	**6055**
C5 HDI 138 CONFORT PACK AUTO METAL	**23950**	28600	29380	-18%	**5430**
MITO SELECTIVE JTD 120	**18150**	21000	21000	-14%	**2850**

POUR TOUT AUTRE MODELE NOUS CONSULTER

Spécialisé dans l'importation de véhicules neufs toutes marques de la C.E.E.
GARANTIE CONSTRUCTEUR
A VOTRE SERVICE DEPUIS 20 ANS

KLEIN INTER AUTOS

Prix en vigueur au 01.06.09. Ces prix sont TTC (tva 19.6% incluse) tout compris sauf carte grise + plaques.

Le plan de chasse biologique du cerf appliqué dans le Bas-Rhin, fait des émules Outre-Rhin.

Depuis l'avènement du Reichsjagdgesetz en 1934, nos homologues allemands ont suivi des voies de gestion du cerf bien éloignées des réalités biologiques. Face au constat d'échec rendu concret lors des expositions de trophées et surtout face aux résultats du plan de chasse biologique bas-rhinois, ils commencent à regarder l'avenir sous un autre angle.

En 2008, les responsables de la chasse de la région de Kayserslautern avaient demandé à Gérard Lang un exposé sur les fondements scientifiques de notre plan de chasse et son application pratique. Début 2009, l'exposition de trophées organisée à La Petite Pierre leur a donné la possibilité de vérifier concrètement la qualité des prélèvements de cerfs bas-rhinois, tout en animant notre inauguration avec leurs cors et trompes de chasses.

Le samedi 29 juin 2009, Gérard Lang s'est rendu en Rhénanie-Palatinat où il était sollicité par les présidents des Hegegemeinschaft *(l'équivalent de nos GGCs)* du Soonwald, Messieurs Hubert KEIMER et Rolph BERGHEIM, pour leur présenter notre plan de chasse.

Plus de 100 chasseurs étaient présents et ont réalisé l'intérêt que représente l'épargne des cerfs de 2 à 7 ans, préconisée par notre plan de chasse. Ils se sont rendus compte qu'en tirant les petits daguets de 1ère tête, les daguets, 4 cors, 6 cors irréguliers de 2ème tête et autres individus « malvenus » de 3ème à 5ème tête, ils épuisent les classes mâles destinées à la récolte. En effet, il ne leur reste que quelques rares cerfs de récolte aux tableaux de chasse et à l'exposition des trophées.

De plus, les jeunes cerfs *(équivalents de nos anciens bracelets C2)* ne sont ni exposés à l'exposition de trophée et encore moins sur la cheminée des nemrods, mais restent indéfiniment au fond d'une caisse. Quel gâchis ! Au fond, le tir de ces catégories immatures témoigne de l'impatience des tireurs, alors qu'il suffirait de quelques années de patience pour les tirer comme porteurs de bois bien développés.

Notons au passage que nos voisins regrettent également que l'exposition des cerfs ne soit pas obligatoire en Allemagne, comme c'est le cas en France. Au final, les chasseurs de Rhénanie-Palatinat ont entamé une véritable révolution des mentalités qui devrait déboucher sur une modification des critères de tir du cerf.

Un mouvement de fond qui ne peut que nous réjouir dans la mesure où ce Land est voisin du Bas-Rhin, car les cerfs ne connaissent pas de frontières …

A propos du bracelet « joker »

Dès 1995 la Fédération proposait l'arrêt d'attribution du C2, tenu responsable du manque de cerfs de récolte. Aujourd'hui, la présence d'une harde de jeunes cerfs dans certains lots est un argument encore utilisé par quelques amateurs de « petits » cerfs pour demander le retour du C2 sous prétexte d'un « surnombre » de mâles par rapport aux biches présentes sur le lot. Un petit rappel éthologique s'impose ! En dehors du rut, les jeunes cerfs se regroupent généralement dans des territoires peu fréquentés par les biches. Ces regroupements ne permettent pas d'affirmer un sex ratio déséquilibré en faveur des mâles. Il en est de même pour les biches. Le territoire des cerfs est beaucoup plus grand que celui des biches et dépasse largement la surface d'un lot, raison pour laquelle la gestion des grands cervidés se fait par unités de gestion et non par lot.

Tir du Cerf : **les basiques**

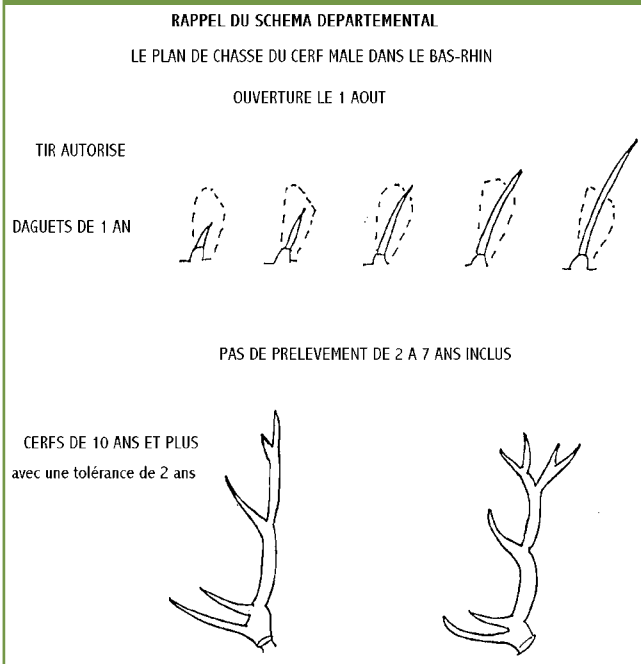

- Le tir se fera dans la classe d'âge quelle que soit la corpulence, la hauteur ou la configuration des bois.
- Dans le cas du tir d'un cerf agé de 2 à 7 ans, il y aura une diminution d'attribution de 1 C3 l'année suivante.
- Dans le cas de récidive du tir d'un cerf juvénile facilement reconnaissable (2 à 5 ans) la diminution d'attribution sera de 2 C3.

L'expo des trophées 2009 de Soonwald rappelle nos expos du temps où les bracelets C2 coulaient à flot … quel gâchis !

G. Lang

D'autre part, avec le plan de chasse biologique en tirant 1/3 de daguets par rapport aux biches, on ne peut mathématiquement qu'avoir un ratio des sexes équilibré. A moins d'avoir des tirs occultes, qui sont généralement en défaveur des mâles … Le tir des jeunes cerfs en « surnombre » selon un caractère morphologique *(présence d'une pointe sommitale)* serait un retour inadmissible de l'eugénisme appliqué aux cervidés, mais aussi une vision à court terme hypothéquant les possibilités d'adaptation et d'évolution de l'espèce. A moins qu'il ne s'agisse de s'attribuer un bracelet joker ? Quel confort pour le chasseur pressé d'avoir dans sa manche un bracelet C3 doublé d'un bracelet C2 joker, celui-ci permettant d'effacer toutes les erreurs d'appréciation de l'âge et par la même occasion, d'éviter l'attribution d'un point rouge. Les nostalgiques d'une autre époque, devraient enfin comprendre que la chasse du cerf n'est pas un jeu de poker … Mais au fait, à qui profiterait les quelques bracelets « joker » ? Aux grands lots ou aux petits lots ? A moins que l'on ne fasse un grand tirage au sort, aléatoire par définition, lors des assemblées générales ? Soyons sérieux, le but est de récolter un maximum de grands cerfs, tout en étant respectueux de la biologie de l'espèce, ce qui implique de s'inspirer de la pyramide naturelle des âges comme le fait notre plan de chasse bas-rhinois. La chasse du cerf et particulièrement du grand vieux cerf est une affaire de patience et de passion. Sachons être patients et évitons de tirer des individus à croissance lente au stade juvénile *(cerfs à pointes)*, car s'ils survivent ils auront en moyenne 14 cors à l'âge adulte*. Alors que la nouvelle saison de chasse au cerf commence, espérons que cette année encore les prélèvements bas-rhinois viennent confirmer la tendance de ces dernières années, avec une augmentation lente mais régulière de la moyenne d'âge des cerfs prélevés à la chasse. Notre prochaine exposition qui se tiendra à Truchtersheim n'en aura que plus d'intérêt pour tous les passionnés de cerfs, qu'ils soient français ou allemands !

* *Bibliographie : HARTL G.B, et al. (1995).- Allozymes and the genetics of antlers development in red deer (Cervus elaphus L.). – J. Zool.. Lond. (1995) 237 (83-100).*

Les fresques murales, dernier sanctuaire des grands cerfs allemands.

G. Lang

... sur la fête de la chasse à Kolbsheim

Fotolia - Dirck Schumann, SSilver

NATURA VALLÉE

NATURA VALLEE

Articles disponibles en magasin

529 €

2495€

Compact Point ZEISS

SAUER 303 classic

Cal 7X64

219 €

Parka SAUER

Vendue à prix coutant selon stock disponible

Frédéric RENARD, à votre service.

~ 118 AVENUE DE LA GARE ~ 67130 SCHIRMECK

TÉL.: 09 60 12 08 90 ~ FAX: 03 88 47 16 85

Mail : naturavallee@orange.fr

ÉDUCANIN©

Bientôt les vacances

Pensez à vos compagnons !

Alain FREY

Education

Pension

Route de Baerendorf • F-67320 KIRRBERG

Tél. **+33 (0)3 88 01 99 20** - Fax +33 (0)3 88 01 91 82

www.educanin.fr - info@educanin.fr

ALSAVERT

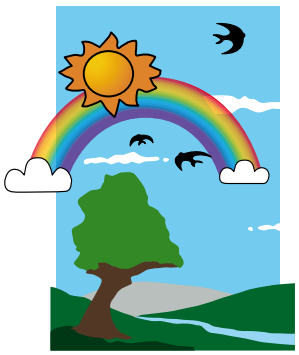

BERGBIETEN

Tél. 03 88 38 25 35

www.alsavert.com

info@alsavert.com

- Aménagement et entretien complet de votre jardin
- Espaces verts
- Dallages et pavages

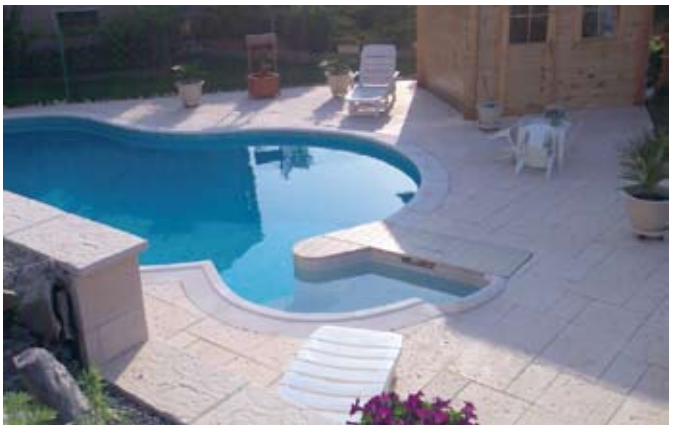

Direction départementale
de l'agriculture et de la forê
du Bas-Rhin

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU BAS-RHIN

EXTRAIT

ARRÊTE PREFECTORAL

fixant la liste des lots de chasse situés dans les secteurs à forts dégâts causés par l'espèce sanglier

LE PREFET DE LA REGION ALSACE
PREFET DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

A R R E T E

Article 1 :
La liste des 350 (trois cent cinquante) lots de chasse pour la période allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 des secteurs à forts dégâts causés par les sangliers figure à l'annexe 1 (une) du présent arrêté. Dans ces secteurs, les détenteurs du droit de chasse ou leurs ayants droits sont tenus à procéder à une réduction massive de leur population de sangliers. En cas de carence ou inefficacité de leur part, des opérations spécifiques de destruction pourront être ordonnées en tant que de besoin.

Article 2 :
L'arrêté préfectoral du 18 juin 2009 sus-visé étant entré en vigueur le 1er juillet 2009, les titulaires du droit de chasse concernés adresseront à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, dans un délai de quinze jours à la fin de chaque trimestre un compte-rendu détaillé des actions de chasse et des opérations de destruction à tir des sangliers effectuées.

Ce compte-rendu, dont le modèle figure en annexe 2 (deux), est à adresser impérativement soit par courrier, télécopie ou courriel pour le 15 octobre 2009 (trimestre 3 année 2009), 15 janvier 2010 (trimestre 4 année 2009), 15 avril 2010 (trimestre 1 année 2010) et 15 juillet 2010 (trimestre 2 année 2010).

Article 3 :
La notification aux locataires de chasse du présent arrêté préfectoral, pour les 350 lots de chasse précités, tient lieu de mise en demeure préalable à l'organisation de battues administratives du 1er octobre 2009 au 30 juin 2010.

STRASBOURG, le 21 juillet 2009
P/le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental de
l'Agriculture et de la Forêt,

ARRETE PREFECTORAL DU 21 JUILLET 2009

LISTE DES LOTS DE CHASSE SITUES DANS LES SECTEURS A FORTS DEGATS

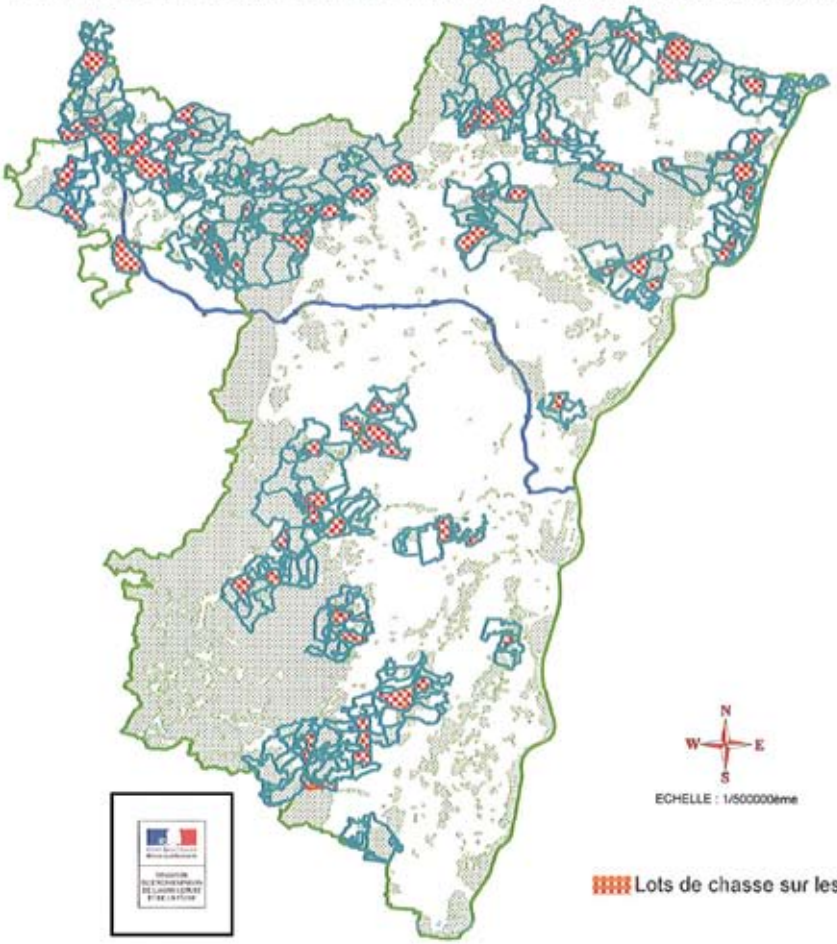

Lots de chasse sur lesquels les dégâts sont >= 4 hectares au 1 juillet 2009 (source FDIDS)

ANNEXE 1 DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 21 JUILLET 2009
LISTE DES LOTS DE CHASSE SITUES DANS LES SECTEURS A FORTS DEGATS CAUSES PAR LES SANGLIERS

	LOTS	SITUATION LOTS DE CHASSE
1	133C01	ESCHBOURG
2	371D40	LA PETITE PIERRE
3	497C01	UHLWILLER
4	345C01	OBERHOFFEN SUR MODER
5	345C02	OBERHOFFEN SUR MODER
6	191C01	HERBITZHEIM
7	191R01	HERBITZHEIM
8	430C01	SAINT-PIERRE-BOIS
9	291C02	MERTZWILLER
10	071C01	BUST
11	071R01	BUST
12	273C01	LOHR
13	371D39	LA PETITE PIERRE
14	454C01	SCHOENBOURG
15	519C01	LA WANTZENAU
16	371D35	LA PETITE PIERRE
17	124C01	ENTZHEIM
18	087C01	DAUENDORF
19	111C01	DURSTEL
20	142C01	FORT-LOUIS
21	371C01	LA PETITE PIERRE
22	025C01	BEINHEIM
23	371C02	LA PETITE PIERRE
24	233C01	KERTZFELD
25	233C02	KERTZFELD
26	481C02	STOTZHEIM
27	201C01	HIRSCHLAND
28	317C01	NEUBOIS
29	379C01	PREUSCHDORF
30	282C01	MARLENHEIM
31	263C06	LEMBACH
32	559C01	ZITTERSHEIM
33	559R01	ZITTERSHEIM
34	306C01	MUHLBACH S/BRUCHE
35	315C01	NEEWILLER P/LAUTERBOURG
36	370C01	PETERSBACH
37	371D34	LA PETITE PIERRE
38	400C01	RIEDSELTZ
39	167C01	GRENDELBRUCH
40	420C01	RUSS
41	420C02	RUSS
42	420C03	RUSS
43	432C01	SALMBACH
44	344C01	OBERHOFFEN LES WISSEM.
45	479C01	STEINSELTZ
46	427C01	SAINT-MAURICE
47	493C01	TRIEMBACH-AU-VAL
48	259D01	LANGENSOULTZBACH
49	388C03	REICHSHOFFEN
50	291C01	MERTZWILLER
51	072C01	BUTTEN
52	167C04	GRENDELBRUCH
53	130C06	ERSTEIN
54	263C07	LEMBACH
55	235R01	KESSELDORF
56	222C02	INGWILLER
57	233C03	KERTZFELD
58	481C01	STOTZHEIM
59	557C02	ZELLWILLER
60	061D80	BOUXWILLER
61	371D42	LA PETITE PIERRE
62	475C02	SPARSBACH
63	521C02	WEINBOURG
64	228C01	NEUGARTHEIM ITTLENHEIM
65	253C01	KUTTOLSHEIM
66	335C02	NORDHEIM
67	542C01	WINTZENHEIM-KOCHERSBERG
68	198C01	HINSBOURG
69	416C01	ROTT
70	544C07	WISSEMBOURG
71	075C01	CLIMBACH
72	544C05	WISSEMBOURG
73	544C08	WISSEMBOURG
74	052C01	BOERSCH
75	021C41	BARR
76	451C01	SCHLEITHAL
77	451C02	SCHLEITHAL
78	451C03	SCHLEITHAL
79	544C01	WISSEMBOURG
80	544C02	WISSEMBOURG
81	544C06	WISSEMBOURG
82	099C01	DOMFESSEL
83	401C01	RIMSDORF
84	401C02	RIMSDORF
85	091C01	DIEDENDORF
86	091R01	DIEDENDORF
87	183R02	HARSKIRCHEN
88	434D11	SARRE-UNION
89	435C02	SARREWERDEN
90	396C01	REXINGEN
91	488C01	THAL-DRULINGEN
92	467C01	SIEWILLER
93	345C03	OBERHOFFEN SUR MODER
94	222C01	INGWILLER
95	371D19	LA PETITE PIERRE
96	385C01	RATZWILLER
97	085C01	DANGOLSHEIM
98	473C01	SOULTZ-LES-BAINS
99	292C01	MIETESHEIM
100	358C02	OFFWILLER
101	274C02	LORENTZEN
102	098C01	DINSHEIM SUR BRUCHE
103	188C01	HEILIGENBERG
104	325C01	NIEDERHASLACH
105	480C03	STILL
106	480D02	STILL
107	408C01	ROMANSWILLER
108	464C02	SERMERSHEIM
109	434C03	SARRE-UNION
110	141C01	FORSTHEIM
111	177C01	GUNSTETT
112	320C01	NEUVE EGLISE
113	025C03	BEINHEIM
114	263C01	LEMBACH
115	263C02	LEMBACH
116	537C01	WINGEN
117	263R03	LEMBACH
118	334C01	NIEDERSTEINBACH
119	353C01	OBERSTEINBACH
120	353D01	OBERSTEINBACH
121	278C01	MACKWILLER
122	305C03	MOTHERN
123	443C01	SCHEIBENHARD
124	449C01	SCHIRRHEIN
125	472C01	SOUFFLENHEIM
126	472C02	SOUFFLENHEIM
127	184C01	HATTEN
128	404C04	RITTERSHOFFEN
129	322C01	NEUWILLER LES SAVERNE
130	434D01	SARRE-UNION
131	369C01	OTTWILLER
132	339C04	BETSCHDORF
133	008C01	ALTORF
134	208C01	HOHENGOEFT
135	468C01	SILTZHEIM
136	524C01	WEITERSWILLER
137	180D01	HAGUENAU
138	259C01	LANGENSOULTZBACH
139	550C01	WOERTH
140	550R01	WOERTH
141	434D10	SARRE-UNION
142	084C04	DAMBACH LA VILLE
143	445C04	SCHERWILLER
144	434C01	SARRE-UNION
145	273R01	LOHR
146	125C01	EPFIG
147	084C06	DAMBACH LA VILLE
148	084C07	DAMBACH LA VILLE
149	084C08	DAMBACH LA VILLE
150	094C01	DIEFFENTHAL
151	094C02	DIEFFENTHAL
152	084C03	DAMBACH LA VILLE
153	084C05	DAMBACH LA VILLE
154	341C01	OBERDORF SPACHBACH
155	180D04	HAGUENAU
156	299R02	MOLLKIRCH
157	180D03	HAGUENAU
158	125C05	EPFIG
159	381C01	PUBERG
160	160C01	GOERSDORF
161	352C03	OBERSOULTZBACH
162	600C01	SARRALBE
163	413R01	ROSTEIG
164	263C05	LEMBACH
165	263R01	LEMBACH
166	031C02	BERNARDSWILLER
167	348C17	OBERNAI
168	368R01	OTTROTT
169	083R01	DAMBACH
170	388R02	REICHSHOFFEN
171	536R01	WINDSTEIN
172	108C02	DUPPIGHEIM
173	180D02	HAGUENAU
174	095C02	DIEMERINGEN
175	031C01	BERNARDSWILLER
176	348C01	OBERNAI
177	263R02	LEMBACH
178	072C02	BUTTEN
179	072C03	BUTTEN
180	125C02	EPFIG
181	234C02	KESKASTEL
182	234C03	KESKASTEL
183	434C02	SARRE-UNION
184	508R01	VOELLERDINGEN
185	189R01	HEILIGENSTEIN
186	524R01	WEITERSWILLER
187	322R01	NEUWILLER LES SAVERNE
188	077R01	COSSWILLER
189	222R01	INGWILLER
190	524R02	WEITERSWILLER
191	520C03	WASSELONNE
192	130C03	ERSTEIN
193	130C04	ERSTEIN
194	106C02	DRUSENHEIM
195	434D08	SARRE-UNION
196	428C01	SAINT-NABOR
197	180D15	HAGUENAU
198	371D25	LA PETITE PIERRE
199	371D26	LA PETITE PIERRE
200	106C03	DRUSENHEIM
201	106D80	DRUSENHEIM
202	405C03	ROESCHWOOG
203	259C02	LANGENSOULTZBACH
204	025C02	BEINHEIM
205	373C01	PFALZWEYER
206	373R01	PFALZWEYER
207	324C02	NIEDERBRONN LES BAINS
208	299R03	MOLLKIRCH
209	084D80	DAMBACH LA VILLE
210	093C01	DIEFFENBACH LES WOERTH
211	355C02	OERMINGEN
212	371D15	LA PETITE PIERRE
213	371D38	LA PETITE PIERRE
214	371D28	LA PETITE PIERRE
215	305C02	MOTHERN
216	371D24	LA PETITE PIERRE
217	371D37	LA PETITE PIERRE
218	234C01	KESKASTEL
219	434D06	SARRE-UNION
220	435R01	SARREWERDEN
221	139C02	FLEXBOURG
222	480I01	STILL
223	463C03	SELTZ
224	092C01	DIEFFENBACH AU VAL
225	532C01	WILLGOTTHEIM
226	521C01	WEINBOURG
227	142R02	FORT-LOUIS
228	490C01	THANVILLE
229	126C01	ERCKARTSWILLER
230	254I01	KUTZENHAUSEN
231	125C03	EPFIG
232	112C01	DUTTLENHEIM
233	371D27	LA PETITE PIERRE
234	371R01	LA PETITE PIERRE
235	299C01	MOLLKIRCH
236	167C03	GRENDELBRUCH
237	185C01	HATTMATT
238	435C03	SARREWERDEN
239	434D07	SARRE-UNION
240	508C01	VOELLERDINGEN
241	327C01	NIEDERLAUTERBACH
242	327C02	NIEDERLAUTERBACH
243	327C03	NIEDERLAUTERBACH
244	463C01	SELTZ
245	463C02	SELTZ
246	371D41	LA PETITE PIERRE
247	480D03	STILL
248	306R01	MUHLBACH S/BRUCHE
249	405C02	ROESCHWOOG
250	434D05	SARRE-UNION
251	167C02	GRENDELBRUCH
252	389R01	REICHSTETT
253	506R01	VENDENHEIM
254	018C01	BALBRONN
255	505C01	LA VANCELLE
256	505D01	LA VANCELLE
257	505D02	LA VANCELLE
258	148C01	FROHMUHL
259	371D36	LA PETITE PIERRE
260	051C01	BLIENSCHWILLER
261	132C01	ESCHBACH
262	002C01	ADAMSWILLER
263	133C02	ESCHBOURG
264	900C01	HANGWILLER
265	299R01	MOLLKIRCH
266	306R03	MUHLBACH S/BRUCHE
267	306R04	MUHLBACH S/BRUCHE
268	263C04	LEMBACH
269	428D80	SAINT-NABOR
270	537D01	WINGEN
271	052R01	BOERSCH
272	180D11	HAGUENAU
273	299R05	MOLLKIRCH
274	368C01	OTTROTT
275	133R01	ESCHBOURG
276	313C01	MUTZIG
277	362C03	ORSCHWILLER
278	462C01	SELESTAT
279	462C04	SELESTAT
280	462D80	SELESTAT
281	445C02	SCHERWILLER
282	445C03	SCHERWILLER
283	371D21	LA PETITE PIERRE
284	482C01	STRASBOURG
285	482C03	STRASBOURG
286	492C02	TRAENHEIM
287	235C01	KESSELDORF
288	440C01	SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ
289	487C01	SURBOURG
290	371D16	LA PETITE PIERRE
291	261C01	LAUTERBOURG
292	261D80	LAUTERBOURG
293	319C01	NEUHAEUSEL
294	537C02	WINGEN
295	445C01	SCHERWILLER
296	147C01	FROESCHWILLER
297	430C02	SAINT-PIERRE-BOIS
298	371D14	LA PETITE PIERRE
299	514C01	WALDHAMBACH
300	184C03	HATTEN
301	404C03	RITTERSHOFFEN
302	371D17	LA PETITE PIERRE
303	216C03	HUTTENHEIM
304	532C02	WILLGOTTHEIM
305	475C01	SPARSBACH
306	544C03	WISSEMBOURG
307	073C02	CHATENOIS
308	260C01	LAUBACH
309	355C03	OERMINGEN
310	030C01	BERGBIETEN
311	222D03	INGWILLER
312	358C01	OFFWILLER
313	191C02	HERBITZHEIM
314	434D02	SARRE-UNION
315	544C09	WISSEMBOURG
316	544C04	WISSEMBOURG
317	274C01	LORENTZEN
318	345R01	OBERHOFFEN SUR MODER
319	313R01	MUTZIG
320	324C01	NIEDERBRONN LES BAINS
321	388C02	REICHSHOFFEN
322	388C05	REICHSHOFFEN
323	514C02	WALDHAMBACH
324	018C02	BALBRONN
325	077C01	COSSWILLER
326	520C01	WASSELONNE
327	525C02	WESTHOFFEN
328	520C02	WASSELONNE
329	371D18	LA PETITE PIERRE
330	519R01	LA WANTZENAU
331	183C02	HARSKIRCHEN
332	183R01	HARSKIRCHEN
333	291R01	MERTZWILLER
334	490R01	THANVILLE
335	130C05	ERSTEIN
336	290C01	MERKWILLER PECHELBRONN
337	409C01	ROPPENHEIM
338	084C01	DAMBACH LA VILLE
339	125C04	EPFIG
340	125C06	EPFIG
341	139C01	FLEXBOURG
342	299R04	MOLLKIRCH
343	514C03	WALDHAMBACH
344	274R01	LORENTZEN
345	263C03	LEMBACH
346	435R02	SARREWERDEN
347	409C02	ROPPENHEIM
348	306R05	MUHLBACH S/BRUCHE
349	333C02	NIEDERSOULTZBACH
350	462R03	SELESTAT

TOTAL 350 LOTS DE CHASSE

Strasbourg, le 21 juillet 2009
Le Directeur Départemental
de l'Agriculture et de la Forêt,

EXTRAIT

Direction départementale
de l'agriculture et de la forê
du Bas-Rhin

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU BAS-RHIN

EXTRAIT

ARRÊTE PREFECTORAL

modifiant l'Arrêté Préfectoral du 11 juin 2007 relatif à la sécurité publique à l'occasion des actions de chasse et aux prescriptions techniques applicables pour l'exercice de la chasse et la destruction des animaux classés nuisibles

LE PREFET DE LA REGION ALSACE
PREFET DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

A R R E T E

Article 1 :
L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 11 juin 2007 relatif à la sécurité publique à l'occasion des actions de chasse et aux prescriptions techniques applicables pour l'exercice de la chasse et la destruction des animaux classés nuisibles est abrogé et rédigé comme suit :

« Article 4-1 :
Les titulaires du droit de chasse doivent faire connaître, à la commune pour les chasses communales et réservées, à l'office national des forêts pour les lots de chasse soumis au régime forestier, à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt pour tous les lots de chasse, au plus tard pour le 1er septembre de chaque année, le calendrier des battues destinées au grand gibier. Tout changement de ce calendrier ou toute battue supplémentaire doivent être signalés au plus tard une semaine à l'avance à ces mêmes instances. En l'absence de réponse de ces organismes, l'accord est réputé acquis. Pour les lots de chasse intercommunaux, le calendrier doit être fourni à chacune des communes concernées.

Article 4-2 :
Les actions de chasse et de destruction à tir des sangliers dans les cultures agricoles (maïs, colza,…) devront être déclarées par les titulaires du droit de chasse ou leurs ayants droits à la commune au plus tard une heure (1) avant le début des opérations.

Article 4-3 :
Les actions de chasse et de destruction à tir des sangliers par temps de neige fraîchement tombée (2 à 3 jours), devront être déclarées par les titulaires du droit de chasse ou leurs ayants droits à la commune et à l'office national des forêts pour les lots de chasse soumis au régime forestier au plus tard une heure (1) avant le début des opérations.

Article 4-4 :
Lors des actions de chasse et des opérations de destruction à tir des sangliers organisées par les titulaires du droit de chasse ou leurs ayants droits, les chasseurs sont obligés de prélever cette espèce sans distinction d'âge, de sexe, de taille et de poids. Toute disposition visant à restreindre le tir sous quelque critère que ce soit est interdite.

Article 4-5 :
Dans les secteurs sur lesquels des dégâts forts et récurrents causés par les sangliers sont régulièrement constatés et indemnisés par le fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers, les titulaires du droit de chasse concernés adressent à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, dans un délai de quinze jours à la fin de chaque trimestre (15 avril, 15 juillet, 15 octobre et 15 janvier) un compte-rendu détaillé des actions de chasse et des opérations de destruction à tir des sangliers effectuées. La liste des lots de chasse des secteurs à forts dégâts est arrêtée tous les semestres par la DDAF à la fin des mois de mars et d'octobre, sur proposition du FDIDS, des représentants des intérêts agricoles et cynégétiques et des lieutenants de louveterie territorialement compétents et transmis aux locataires de chasse concernés.

Ce compte-rendu, dont le modèle est annexé au présent arrêté, pourra être adressé par courrier, télécopie ou courriel et mentionnera obligatoirement le nombre de personnes ayant participé aux opérations, ainsi que le poids et le sexe des sangliers prélevés.

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt transmettra une synthèse consolidée par secteur au lieutenant de louveterie territorialement compétent, pour avis. En fonction de l'évolution des dégâts constatés et des prélèvements effectués par les chasseurs, ce dernier proposera à l'Administration les éventuelles mesures spécifiques de destruction des sangliers qu'il conviendrait de mettre en place par le préfet.

Pour les lots de chasse ne figurant pas dans les secteurs sensibles, ce compte-rendu est adressé annuellement à la DDAF en même temps que les demandes de plans de chasse au plus tard pour la fin du mois de février de chaque année. »

Article 2 :
Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à partir du **1er juillet 2009**.

STRASBOURG, le 18 juin 2009
P/le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental de
l'Agriculture et de la Forêt,

À cora Mundo', on ne badine pas avec **la qualité**

LE MEILLEUR DE LA HAUTE DÉFINITION

Ultra compact *Boîtier titane anti-rayures* *Écran pivotant*

reymann 36373 - crédit photo : www.shutterstock.fr

699€

dont éco-part. 0,03€*

SONY

CAMÉSCOPE HAUTE DÉFINITION HDR-TG3

Caméscope HD sur memory Stick (4 Go fourni)

- garantie 2 ans

Produit de poche par excellence, au design exclusif ultra-compact : 240 g, enregistrement Full HD AVCHD 1920 x 1080 sur carte 4 Go fournie, boîtier titane anti-rayures et anti-traces pour une protection optimale et une haute résistance, détection des visages automatique, avec réglages optimisés.

A4 **sortie 49** Mundolsheim

cora

*L'éco-participation, un geste citoyen pour notre environnement - Depuis le 15 novembre 2006, lorsque vous achetez un nouvel appareil électrique ou électronique, en payant une "éco-participation", vous participez au financement de la collecte et du recyclage d'un ancien équipement équivalent. Ne jetez plus vos anciens appareils, rapportez-les dans un point de collecte.

LA REGLEMENTATION DE LA CHASSE EN ALSACE-MOSELLE

(deuxième partie)

par Philippe Wolff - responsable chasse à la D.D.A.F. du Bas-Rhin

Les périodes de chasse en Alsace-Moselle et le tir de nuit du sanglier

Les périodes de chasse sont définies par le Code de l'Environnement. L'article L.424-2 du Code de l'Environnement stipule « Nul ne peut chasser en dehors des périodes d'ouvertures de la chasse fixées par l'autorité administrative… » En application de cet article, la chasse à tir et la chasse au vol sont ouvertes pendant les périodes fixées chaque année par arrêté préfectoral pris sur proposition du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt après avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage et de la Fédération Départementale des Chasseurs. Cet arrêté est publié au moins 20 jours avant la date de sa prise d'effet.

L'article L.424-4 du code de l'Environnement stipule : *«Dans le temps où la chasse est ouverte, le permis de chasser donne, à celui qui l'a obtenu, le droit de chasser de jour …»* La notion de nuit est précisée par ce même article ainsi qu'à l'article L.429-19 qui dispose que *«La nuit s'entend du temps qui commence une heure après le coucher du soleil et finit une heure avant son lever»*. L'article L.424-4 donne également le droit de chasser le gibier d'eau à la passée, à partir de 2 heures avant le lever du soleil et jusqu'à deux heures après son coucher.

Cependant, en application des articles L429-19 et R429-3 du C.E, le tir de nuit du sanglier est autorisé par l'arrêté préfectoral annuel fixant les périodes de chasse du gibier sédentaire dans le Bas-Rhin.

En effet, ces articles prescrivent que le préfet peut autoriser, dans les conditions qu'il détermine, le tir de nuit du sanglier, à l'affût ou à l'approche, sans l'aide de source lumineuse, mais uniquement dans le temps où sa chasse est ouverte c'est à dire du 15 avril au 1er février (R429-3 du C.E.).

C'est ainsi que dans le département du Bas-Rhin, depuis 2003, la chasse de nuit du sanglier est autorisée en dehors des massifs forestiers, à plus de 200 mètres des dernières habitations sans source lumineuse et uniquement à l'affût sur des postes fixes déclarés préalablement auprès de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et de la mairie. Toutefois, pour la distance entre 200 m et 500 m des habitations, le locataire de chasse doit préalablement avoir recueilli un avis favorable du maire de la commune concernée. En revanche, pendant la période de destruction à tir du sanglier c'est à dire du 2 février au 31 mars (R427-18 du C.E.), le tir de nuit est interdit. Cet article précise en effet que la destruction par des armes à feu … s'effectue de jour, sur autorisation individuelle délivrée par le préfet (le DDAF par délégation). Toutefois, aucune autorisation est nécessaire pour les locataires de chasse situés dans le périmètre d'intervention de la peste porcine classique en application de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2006 modifié relatif à l'éradication de la peste porcine classique. En revanche, cet arrêté n'autorise pas expressément le tir de nuit. Toutefois, à la suite de demandes répétées des représentants des intérêts cynégétiques et agricoles, le directeur départemental des services vétérinaires vient d'autoriser par arrêté préfectoral du 16 mars 2009 le tir de nuit du sanglier aux titulaires du droit de chasse dont les lots sont situés dans le périmètre d'intervention de la peste porcine classique (Zone infestée et Zone d'Observation). Ce tir est autorisé à titre exceptionnel jusqu'au 14 avril 2009 inclus mais uniquement en plaine et à l'extérieur de tout massif forestier. Concernant les lots de chasse situés en dehors du périmètre d'intervention de la peste porcine classique, aucune possibilité de chasse ni de destruction à tir n'est possible par les chasseurs pendant la période du 1er au 14 avril **à l'exclusion des mesures administratives ordonnées par les maires ou le préfet**. La destruction du sanglier peut en effet être autorisée toute l'année y compris de nuit dans le cadre d'un arrêté préfectoral ou municipal prescrivant des « chasses particulières » (affûts administratifs). En effet, le préfet ou les maires peuvent prendre toutes les dispositions nécessaires à la destruction des nuisibles en cas de carence du propriétaire ou du détenteur du droit de chasse après mise en demeure de celui-ci. Cependant, les actions décidées par ces autorités sont organisées sous la direction et le contrôle des lieutenants de louveterie. Aucune opération ne peut se dérouler en dehors de leur présence. S'agissant du gibier d'eau et les oiseaux de passage et par dérogation

La chasse au vol du petit gibier peut s'exercer jusqu'à fin février

Dans le Bas-Rhin, le tir de nuit du sanglier n'est autorisé qu'à l'affût

à l'article R.424-9 du Code de l'Environnement, les préfets ne disposent plus de compétence pour la fixation des périodes de chasse pour ces espèces. Celles-ci relèvent dorénavant exclusivement de la compétence ministérielle (MEEDAAT). Néanmoins, le Préfet reste compétent pour prendre des mesures de protection et de repeuplement du gibier, y compris pour le gibier d'eau et les oiseaux de passage, en application des dispositions de l'article R.424-7 du Code de l'Environnement. Il peut notamment pour une ou plusieurs espèces :

- interdire la chasse en vue de la reconstitution des populations,
- limiter le nombre de jours de chasse,
- fixer les heures de chasse du gibier sédentaire et des oiseaux de passage.

Concernant le gibier sédentaire, la période d'ouverture générale de la chasse doit être comprise entre le 23 août au plus tôt et le 1er février au plus tard. Par dérogation, les espèces de gibier ci-après peuvent être chassées pendant les périodes comprises entre les dates suivantes :

Brocard :
du 15 mai au 1er février de l'année suivante,

Cerf mâle :
du 1er août au 1er février de l'année suivante,

Daim mâle :
du 1er août au 1er février de l'année suivante,

Sanglier :
du 15 avril au 1er février de l'année suivante,

Renard :
du 15 avril au dernier jour de février de l'année suivante,

Lapin de garenne :
du 15 avril au dernier jour de février de l'année suivante.

Le Préfet peut réglementer ou interdire l'emploi des chiens. Le Préfet peut réglementer ou interdire l'exercice de la chasse par temps de neige. En cas de calamité, incendie, inondation, gel prolongé, le préfet peut suspendre l'exercice de la chasse, pour une durée de 10 jours renouvelables, soit à tout le gibier, soit à certaines espèces. Enfin, l'article 1 de l'ordonnance du **16 juillet 1890** (Mille huit cent quatre vingt dix) concernant la protection des oiseaux, jamais formellement abrogée, interdit la chasse aux poules faisanes et aux perdrix lorsque le sol est couvert de neige. (Par couvert de neige, on entend épaisseur de neige permettant de suivre un animal à la trace). Enfin, l'arrêté ministériel du 28 mai 2004 fixant les dates de la chasse au vol des oiseaux sédentaires, permet aux détenteurs de DUT (Détention Utilisation Transport) de chasser ce gibier à compter de la date d'ouverture générale de la chasse dans le département jusqu'au dernier jour de février.

Le gibier d'eau peut se chasser à la passée à partir de 2h avant le lever du soleil, jusqu'à 2h après son coucher

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU BAS-RHIN

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONTACT : DDAF du Bas-Rhin
Tel : 03 88 88 91 22 - Fax : 03 88 88 91 20
courriel : chasse.ddaf67@agriculture.gouv.fr

Candidatures de lieutenants de louveterie

En application des dispositions du code de l'environnement et notamment de son article R.427-2, le Préfet du département du Bas-Rhin procédera à la fin de l'année 2009 à la nomination des lieutenants de louveterie pour la période allant du **1er janvier 2010 au 31 décembre 2015**.

Les candidats intéressés par ces fonctions sont invités à adresser leur candidature, par lettre recommandée avec avis de réception, à la

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt - Service de la Forêt, du Bois et de la Chasse
14 rue du Maréchal Juin - BP 61003 - 67070 STRASBOURG Cedex

avant le **2 octobre 2009 délai de rigueur**. Passé ce délai, les candidatures ne seront plus recevables. La preuve de dépôt à la poste faisant foi.

Conformément aux dispositions de l'article R.427-3 du code de l'environnement, ne peuvent être nommées lieutenants de louveterie que des personnes de nationalité française âgées de moins de 70 ans, jouissant de leurs droits civiques, justifiant de leur aptitude physique et de leur compétence cynégétique, résidant dans le département où elles sont amenées à exercer leurs fonctions ou dans un canton limitrophe et détenant un permis de chasser depuis au moins 5 années.

Chaque candidat doit s'engager par écrit à entretenir, à ses frais, soit au moins 4 chiens courants, soit au moins 2 chiens de déterrage.

Le dossier de candidature sera composé des pièces suivantes :

- une lettre de candidature à la fonction de lieutenant de louveterie du Bas-Rhin et de motivation manuscrite, accompagnée d'un curriculum vitae (sans préciser la circonscription souhaitée),
- une photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso),
- une photocopie du permis de chasser (recto-verso) + validation 2009/2010,
- une photocopie de la carte d'électeur,
- un extrait numéro 3 du casier judiciaire,
- un certificat médical attestant des capacités physiques du candidat à exercer les fonctions de lieutenant de louveterie,
- une attestation relative à l'obligation d'entretien de chiens de chasse, telle que rappelée ci-dessus, accompagnée de l'adresse exacte du chenil,
- 2 photos en couleur au format 3,5 x 4,5 cm (Cf. photo carte nationale d'identité).

ATTENTION : Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Les candidats retenus seront convoqués ultérieurement pour un entretien d'évaluation.

Un service GRATUIT pour tous les membres de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Envoyez nous vos annonces (maximum 4 lignes), en précisant obligatoirement votre numéro de téléphone, soit par courrier au siège de la fédération, soit par e-mail : beatrice.rœcker@voila.fr

CHIENS

- Vends chiots Drahthaars nés le 8/5/09, LOF, vaccinés, pucés, vermifugés. Mère n° 250269700108843.
  ☎ 03 89 71 41 60 ou 06 75 01 00 67
- A réserver, chiots teckels 4 mâles + 3 femelles, parents visibles nord Alsace excellents chasseurs. 500 Euros tatoués et pucés. Dispos début juillet
  ☎ 06 09 02 40 49
- Vends 4 Rouges de Bavière (2 mâles, 2 femelles), pucés, vaccinés, non LOF. Tatouage de la mère : puce n°250269801012.
  ☎ 06 84 61 57 74

ARMES

- Carabine MDD77 parfait état cal. 7RM, avec montage pivotant + lunette Zeiss Classic 3-12x56 + point rouge Buschnell. 3000 Euros. ☎ 06 72 00 65 91
- Carabine Parker Hale cal. 270 Winch + Kipplauf Blaser cal. 7x65R, les deux avec lunette.
  ☎ 06 62 99 15 62
- Mixte Suhl Wolff 12/70 – 7x65 modèle luxe gravures état neuf + lunette Swarovski 1.5-6x42. 3100 Euros.
  ☎ 06 18 66 46 09
- Juxtaposé cal. 16 avec contre platine (bucheron à Moulins en Belgique). Petit ajustage à faire sur l'arme. Très jolie et légère. 600 Euros.
  ☎ 03 88 01 44 92 ou 06 70 93 48 42
- Express Chapuis 8x57 JRS + lunette Zeiss Diavari 2 en 2.5-10x52 + balles 9.3x72.
  ☎ 03 88 87 32 20
- Stutzen Original Mannlicher-Schoenauer mod. 1908 cal. 8x60 S, très peu tiré, bois, canon et mécanisme TBE + lunette Tell Wetzlar 6x fixe rét. 1, montage à crochets. 2300 Euros.
  ☎ 06 07 30 97 57

Le véritable poêle à accumulation Tulikivi :
- 1 à 4 heures de feu pour 12 à 36 heures de chaleur !
- Chaleur par rayonnement plus agréable
- Haut rendement (>80 %)
- Authentique four de cuisson (option)

CHEMINEES HERVE GEHIN
ZA de Choisy - 88200 REMIREMONT
Tél. : 03 29 23 90 14
www.cheminees-gehin.fr
magasin ouvert du mardi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h
TULIKIVI
C'est si froid dehors

- Drilling Merckel LUX cal. 16 + 8x57JRS avec lunette S&B 2.5-10x56. 3000 Euros.
  ☎ 06 30 78 23 43
- Carabine 7x64 Midland 2100 état neuve avec 5 boîtes de munitions TIG 11 gr (100 balles), vérifiée et contrôlée par armurier (attestation). 600 Euros.
  ☎ 03 88 67 15 73
- Carabine 7x64 RWS optique Zeiss Diavari 2.5-10x48. 1450 Euros.
  ☎ 00 49 7663 3622
- Drilling Fortuna Suhl, cal. 16/70 + 7x65R, TBE, + lunette Hertel & Reuss 6x47.3 – L62 et tube réducteur cal. 22 Mag. + cartouches cal. 16. 2300 Euros à débattre.
  ☎ 06 08 18 56 99
- Blaser 850/88 gravure animalière, cal. 300 Weatherby Mag., état neuf + lunette Swarovski 12x56. 3000 Euros à débattre.
  ☎ 06 08 18 56 99
- Carabine Kettner & Suhl 9.3x72R, canon octogonal. 1500 Euros à débattre.
  ☎ 06 08 18 56 99

www.dima-hunting.fr

OPTIQUE

- Lunette Zeiss Diavari Z 1.5-6x42, montage EAW pivotant 750 Euros.
  ☎ 06 82 00 62 82
- Lunette Tasco 3-9x40 neuve 90 Euros avec fixation sur rail.
  ☎ 06 20 82 38 28
- Lunette Swarovski état neuve 1.25x4 rét. Lumineux. Mod. 2007 valeur neuve 1750 Euros vendue 800 Euros.
  ☎ 03 88 67 15 73
- Lunette Schmidt & Bender Zenith 1.5-6x42, réticule lumineux variable Flashdot, avec montage Blaser à colliers. L'ensemble en TBE. 1800 Euros.
  ☎ 06 07 90 27 28

CHASSE OFFRES

- Chasse du lundi, domaniale de Gerardmer (88), sanglier, cerf, chevreuil. Affût, pirsch, battue. Partage partiel du gibier. Petit groupe. 1000 Euros.
  ☎ 03 29 56 77 88 ou 06 08 34 64 79
- Chasse 600 Ha vallée de la Bruche, cerfs, chevreuils, sangliers, cherche 1 partenaire. Chalet de chasse, ambiance conviviale. 5000 Euros.
  ☎ 06 25 60 37 60
- Cède 5 parts battue *(8 battues + poussées)*, région Phalsbourg - Col de Saverne, territoire 700 Ha très fermé favorable sanglier. 1100 Euros avec 1 ou 2 invités par sortie. Chasse le samedi.
  ☎ 06 07 60 49 57
- Cède part Oberhaslach, 15 CERV – 3 C3, sangliers, chevreuils, 380 Ha. 4200 Euros.
  ☎ 06 82 86 97 85

EMPLOI

- Garde-chasse, piégeur agréé, très disponible, cherche territoire secteur Haguenau-Bischwiller.
  ☎ 03 88 72 01 53

VEHICULE

- 4 pneus occasion (usure 25-30%) toutes saisons M+S Dunlop Grand Trek 265/65 R17. 160 Euros les quatre.
  ☎ 06 07 30 97 57

VEHICULE COLLECTION

- Vends Jeep 4 places, 1° mise en circulation 01/01/1956, 12V, 7 chevaux fiscaux avec cahier technique complet. Disponible immédiatement, enlèvement en l'état proche Strasbourg. Moteur diesel Indenor
  Pont avant changé type Toyota, état neuf - Transmission arrière neuve - Banquette arrière et siège chef de bord état neuf - Vendue avec nombreuses pièces détachées *(3 pneus neufs, 2 portières, 1 demi-arbre de roue, mâchoires de freins, boîte complète de filières et tarots pas américain ...)*. Carte grise collection ⇨ contrôle technique non nécessaire. Kilométrage indicatif au compteur 85 185 Km - 5000 € à débattre.
  ☎ 06 07 60 52 37 ou 06 71 61 48 73

DIVERS

- Vends distributeur agraineur maïs 12Kg autoporté (allume-cigare). 250 Euros.
  ☎ 06 08 80 77 85

OFFRES SPÉCIALES

»OUVERTURE DU GIBIER À PLUME«

Frankonia vous propose de vous équiper avec des promotions sensationnelles

5ème catégorie

MERCURY

%

au lieu de ~~931 €~~

699€

seulement

Vous économisez 232 €

Fusil superposé Mercury Light »Elégance Chasse«

Livré en malette de Luxe, avec serrures à combinaison et étui de rangement pour les chokes.

EPREUVE BILLES D'ACIER

V

Calibre 12/76 avec épreuve billes d'acier. Super léger. Canons de 71 cm. Bande de 8 mm. Chokes interchangeables. Livré avec 5 chokes (cylindrique, 1/4, 1/2, 3/4, full) et clé de démontage. Système Blitz avec extracteurs. Bascule finition vieil argent. Très élégante gravure scène de chasse, avec ornements arabesques. Pontet et clé de fermeture gravés.
Fermeture : verrouillage à crochets.
Sûreté : de détente par bouton-poussoir sur le col de crosse ; fonctionne également comme sélecteur de tir.
Détente : monodétente à inversion. Crosse en noyer de belle qualité, avec plaque de couche en caoutchouc.
Poids : 2,90 kg.

Ensemble pigeon

- 1 fusil superposé Mercury Light »Elégance Chasse«
- 1 Mallette Luxe
- 1 Cordon de nettoyage Quick Clean
- 1 bombe Ballistol 200 ml
- Appelants pigeons – set de 5

Ref 157954

Prix ~~931 €~~ **699 €**

%

au lieu de ~~734 €~~

549€

seulement

Vous économisez 185 €

Fusil semi-automatique Mercury Light

EPREUVE BILLES D'ACIER

V

- recul agréable en raison du système à emprunt des gaz
- calibre 12/76
- avec épreuve billes d'acier et 5 chokes interchangeables (lisse, ¼, ½, ¾, 1/1) + un choke externe full
- canon de 71 cm
- bande ventilée avec guidon perlé
- chargeur pour 2 cartouches
- sûreté de détente par bouton-pression au pontet
- boîtier en alliage
- crosse synthétique avec plaque de couche en caoutchouc
- poids env. 3 kg

Ensemble canard

- 1 fusil de semi-automatique Mercury Light
- 1 Fourreaux Deluxe Eagle
- 1 Cordon de nettoyage Quick Clean
- 1 bombe Ballistol 200 ml
- Appeau à canard Scotch

Ref 157955

Prix ~~734 €~~ **549 €**

18, rue du Château,
68190 Ensisheim

4, rue Transversale C,
67550 Vendenheim

FRANKONIA
CHASSE PASSION

Téléphone 0 890 710 052
(0,15 € par minute)
Téléfax 03 89 83 25 59
E-mail : mail@frankonia.fr
Internet : www.frankonia.fr

1er août au 30 septembre 2009

Offres complètes

D'autres promotions sont disponibles sur : www.kettner.fr

-50%
sur la lunette et le montage sur le modèle 1

Armes 1, 2 et 3 : 5ème catégorie.

1 - KIPPLAUF BAIKAL/REMINGTON
Calibre 243 Win. et 270 Win.
Prix de l'arme : 490€
Offre complète : -50% sur le montage et l'optique.
595€ Montée réglée
Offre limitée à 19 pièces tous calibres confondus.

ou autre version avec lunette 3-12-56
Réticule lumineux voir N° 4
749€ Montée réglée

Spécial battue
2 - CZ 550 Minesotta
Offre complète avec viseur point rouge et montage fixe
790€ Montée réglée

3 - Remington 770
Arme avec lunette 3-9x40 mont. fixe
599€ Montée réglée
Offre complète avec lunette Trophy 3-12x56 Réticule lumineux, montage fixe
895€ Montée réglée

1 Carabine Kipplauf livrée en pack
Canon torsadé de 60 cm assurant une précision redoutable. Bascule acier, armement par clé de pontet. Détente directe, extracteur manuel. Crosse noyer quadrillée. Sabot amortisseur. Calibres disponibles 243 et 270 Winchester. Poids 3.100 kg env. selon calibre
Montage fixe
Lunette BUSHNELL SPORTMANN 3-9X50
Réticule lumineux
OFFERT : un fourreau et une boîte de cartouches !

2 CZ 550 Minesotta
Carabine à verrou avec bande de battue, équipée d'un point rouge. Calibre : 7 x 64 et 9,3 x 62 avec chargeur amovible. N° 91430

3 Remington 770
Carabine à verrou de dernière génération. La tête de culasse se verrouille directement dans le canon. Culasse très souple, ouverture à 60°. Crosse synthétique, résistante et ergonomique avec grips. Chargeur détachable 3 + 1 coups. Livrée avec lunette Bushnell 3-9 x 40. Calibres : 243 Win. 7-08 Rem. 270 Win. 7 mm Rem mag. 300 Win mag.

Bushnell

4 TROPHY 3-12X56RL
Traitement Amber Bright à contraste élevé qui permet de distinguer le marron du cerf de tous les autres marrons du bois. Traitement multicouches accumulant un maximum de lumière lorsque vous êtes à l'affût à l'aurore ou au crépuscule. Tube monobloc. Etanche, anti-buée, antichoc. Purgée à l'azote. Oculaire à réglage rapide. Une lunette à fort grossissement qui dispose d'un grand objectif de 56 mm pour une luminosité optimale. Particulièrement adaptée à la chasse dans des conditions de luminosité très réduite. Réticule à point lumineux.

-25%
TROPHY 3-12X56 réticule lumineux
~~399€~~
299€

-20%
SUPER PRIX
Quantité limitée

Leica

Jumelles Geovid avec télémètre intégré !

Importantes baisses de prix !

15x56 BRF, qté 2	~~2395 €~~	1999€
8x42 BRF, qté 2	~~2070 €~~	1649€
10x42 BRF, qté 4	~~2140 €~~	1699€

Photos non contractuelles.

Kettner
CHASSE ET CAMPAGNE

Derrière Darty, rue du Prayon - ZAC du Prayon - ZAC d'Augny 2000 à Augy (57685)
Autoroute A 31, sortie N° 30, à 7 km au sud de Metz
Renseignements au 0826 620 666 (0,15 € TTC/mn) - www .kettner.fr
Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h.

Studio 03 87 37 88 21